



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06/02/2026

PROCÈS-VERBAL

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 30 janvier 2026 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : EL MESSAOUDI Amira

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 24

Votants : 32

Étaient présents :

CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, SERRURIER Didier, MASSET Amandine, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GABREL Cécile, Adjointes.
EL MESSAOUDI Amira, VANDENKERCKHOVE Didier, LEGRAND Pierre, WEKSTEEN David, FRERE Francine, LESCROART Daniel, CARLIER Hervé, MILLE Roger, HOGUET Dominique, HUGUET Caroline, MAKSYMOWICZ Laurence, EL GHAZI Fouad Eddine, CORBEAUX Eric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, Conseillers.

Absents excusés :

GAUDEFROY Stéphanie, procuration à LEMAITRE Olivier
GOULLIART Emmanuel, procuration à GABREL Cécile
SPOTBEEN Michel, procuration à CADART François-Xavier
BAEYENS Marcelle, procuration à BACLET Christian
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à MASSET Amandine
PELLIZZARI Rachel, procuration à HUART Cécile
PACINI Antoine, procuration à DECRAENE Pierre
BARENGHIEN Isabelle, procuration à RACHEZ Marie-Chantal

Absente sans procuration :

PRUNES-URUEN Sophie

Sommaire

1. **NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
2. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 02/12/2025**
3. **COMMUNICATIONS DU MAIRE**
4. **DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS AU 30/01/2026**
5. **COMMISSION PRÉVENTION, SÉCURITÉ, SANTÉ, HANDICAP, AFFAIRES PATRIOTIQUES, VIE ASSOCIATIVE, RELATIONS INTERNATIONALES**
 1. Subvention 2026 – Société Historique de Seclin
6. **COMMISSION FINANCES**
 2. Fonds de concours transition énergétique et bas carbone – attribution de subvention à la commune et signature de la convention entre la commune et la MEL – éclairage public
 3. Fonds de concours transition énergétique et bas carbone – attribution de subvention à la commune et signature de la convention entre la commune et la MEL – Ribambelle
 4. Fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal – attribution de subvention à la commune et signature de la convention entre la commune et la MEL – panneaux photovoltaïques sur l'école Jules Verne
 5. Création d'emplois et recrutement en Contrat d'Engagement Éducatif
 6. Création – suppression d'emplois permanents
 7. Modifications du tableau des effectifs
7. **COMMISSION LIEN SOCIAL, SÉNIORS, INTERGÉNÉRATIONNEL**
 8. Programmation du contrat de ville 2026
 9. Constitution d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale avec le CCAS de Gondecourt et le Groupement Hospitalier Seclin-Carvin en vue de lui transférer l'autorisation du SSIAS pour créer un SAD mixte
8. **COMMISSION RAYONNEMENT & INCLUSION DANS LES MANIFESTATIONS CULTURELLES, SPORTIVES & COMMERCIALES – COMMUNICATION**
 10. Médiathèque municipale – autorisation de reverser les recettes d'une vente de livres au profit du Téléthon
 11. Médiathèque municipale – don d'ouvrages désherbés
 12. Dons d'œuvres artistiques au profit de la commune
9. **COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF**
 13. Bourses communales – année scolaire 2025/2026
10. **COMMISSION PATRIMOINE, AMÉNAGEMENT ET SERVICES TECHNIQUES**
 14. Dénomination d'une résidence – Élisabeth BADINTER
 15. Dénomination d'une résidence – Philippe LECLERCQ
 16. Dénomination d'une résidence – Patrick POTE
 17. Dénomination d'une allée – Grand Cèdre
 18. Organisation concours « Maisons et balcons fleuris » – délibération-cadre
 19. Transfert de parcelles du domaine public communal vers le domaine public métropolitain – cour Bouche
 20. Convention avec l'ADAV – Association Droit Au Vélo
 21. Convention avec le CPIE – Chaîne des Terrils
 22. Convention avec le GON – Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais
 23. Renouvellement des primes éco habitat

Procès-verbal du conseil municipal du 6 février 2026

Retrouvez la vidéo sur le site internet de la municipalité : www.ville-seclin.fr

Rubrique : actualités

Et/ou

Utilisez l'outil de recherche

A search bar with a white background and a red border. Inside the bar, the word "Rechercher" is written in a small, grey font. To the right of the text is a magnifying glass icon.

1. NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose aux Conseillers municipaux, qui l'acceptent, de nommer Amira EL MESSAOUDI, Secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 02/12/2025

Monsieur le Maire : Alors, avant d'appréhender les divers points portés à l'ordre du jour, y a-t-il des observations particulières par rapport au procès-verbal du dernier Conseil municipal qui s'est tenu le 2 décembre dernier ? Monsieur VANDEKERCKHOVE.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Le micro marche ? Oui, bonsoir à tous. Oui, j'ai une observation, en effet, si c'est possible de me laisser le temps de développer un petit peu le chemin de ma pensée, sans me couper à 145 caractères. J'ai lu une citation d'un philosophe très attaché à la démocratie, un de nos contemporains, qui disait, cette semaine : « la démocratie, c'est accepter le débat et le refuser, c'est accepter ses failles ». Moi, du coup, j'aimerais quand même revenir sur un point qui est mentionné dans ce PV, puisque ce qui régleme quand même un petit peu nos échanges, c'est le règlement intérieur de ce Conseil municipal. Donc, je ne vais pas revenir sur le fond du débat, il a eu lieu. Je vais juste donner, je pense que dans le concept de démocratie, il y a aussi la notion d'information et de transparence. Donc, j'aimerais donner aussi une information, pas forcément aux 33 personnes autour de la table, mais aussi aux gens qui peuvent nous écouter qui se sont peut-être demandés pourquoi, du coup, au mois de janvier, il n'y avait pas de tribune de Benjamin VANDEKERCKHOVE et il manquait aussi une autre tribune d'une autre élue.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des observations sur le procès-verbal ?

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Oui, bah, c'est ce que je suis en train de faire.

Monsieur le Maire : Non, mais là, vous êtes en train de dévier.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Je vois que, du coup, la démocratie, finalement.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas une histoire de démocratie.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : le débat de la démocratie...

Monsieur le Maire : Ce n'est pas une histoire de démocratie, Monsieur VANDEKERCKHOVE.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Vous vous êtes reconnu, je pense que.

Monsieur le Maire : Non, non, non, ne faites pas.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Ce grand philosophe.

Monsieur le Maire : Écoutez, merci pour le compliment, ne déviez pas le débat. Le sujet qui nous concerne, là, à l'instant, c'est l'approbation du procès-verbal.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : J'allais dire police de l'assemblée, c'est peut-être police de la pensée en fait, Monsieur, parce que là, je ne vais même pas pouvoir donc, là, il n'y a même pas 145 mots dans le cadre de nos débats. Je peux aller au bout ?

Monsieur le Maire : Vous êtes vraiment un provocateur en tout cas.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Non, en fait, j'aime bien pouvoir avoir le temps.

Monsieur le Maire : Est-ce que sur l'approbation du procès verbal...

Monsieur VANDEKERCKHOVE : J'aimerais donner une information complémentaire.

Monsieur le Maire : Allez droit au but, sans dévier du sujet. Merci.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Très bien. Tout le monde pourra apprécier.

Monsieur le Maire : Merci.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Donc, sur ce PV, on a donc la retranscription des échanges par rapport au règlement intérieur. Information complémentaire, et, je pense, utile dans un point de vue démocratique : ce règlement n'est pas appliqué, n'est pas applicable, puisqu'il n'y a pas eu de tribune de deux élus en janvier. Dans le règlement intérieur, il est noté, je lis : « le texte doit parvenir chaque premier jour du mois ». Moi, j'ai envoyé ma tribune le 27 décembre pour le 1^{er} janvier. Il a été reconnu du coup.

Monsieur le Maire : Vous avez eu une réponse de Monsieur le DGS par mail.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Oui, je peux aller au bout de ma pensée ? Sinon, j'arrête.

Monsieur le Maire : Vous déviez, vous êtes hors sujet, Monsieur VANDEKERCKHOVE.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : C'est votre point de vue.

Monsieur le Maire : Vous êtes hors sujet.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : C'est votre point de vue.

Monsieur le Maire : Je vous demande d'approuver ce qui a été dit au dernier Conseil municipal, vous êtes en train de refaire un débat.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Alors, je justifie l'abstention que je vais faire.

Monsieur le Maire : Merci, très bien.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Je peux le faire ? Jusqu'au bout ? Sans être coupé ?

Monsieur le Maire : Non, mais attendez, Monsieur VANDEKERCKHOVE, vous n'allez pas me parler ainsi. Je vous demande simplement de vous rattacher au sujet qui nous concerne.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : C'est ce que je suis en train de faire.

Monsieur le Maire : Non, ce n'est pas ce que vous êtes en train de faire.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Bah si, dans le PV, c'est écrit, il y a tout un compte-rendu.

Monsieur le Maire : Vous êtes en train de refaire les débats.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Je ne refais pas le débat, je donne un complément d'info.

Monsieur le Maire : Vous êtes en train de refaire les débats et de faire état des échanges que vous avez pu avoir avec Monsieur le DGS, qui s'est d'ailleurs excusé.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Est-ce que je peux aller au bout de ma réflexion ?

Monsieur le Maire : Je vous en prie.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Merci bien.

Monsieur le Maire : Si on pouvait se rattacher au sujet qui nous concerne, c'est-à-dire à l'approbation du procès-verbal.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Donc, ce règlement intérieur n'est pas, malgré les débats que les gens pourront lire dans le compte-rendu, il n'est pas applicable en l'état. Je voudrais le signaler, parce que ça fait partie aussi de la démocratie. Je m'étonne du coup que les personnes qui étaient quand même au fait. Moi, c'est la première, enfin, en fait, je ne savais pas que les tribunes, il y avait cet usage de 15 jours d'avant. A priori, c'était un petit peu les choses qui étaient vues, entreprises dans le groupe avec un calendrier que je n'ai, que j'ai eu que du coup que pour le mois de février. Donc, par souci de transparence, comme je le dis, voilà pourquoi il n'y a pas eu de tribunes, en tout cas au mois de janvier, que ce règlement, et d'ailleurs, je m'étonne qu'il n'y ait pas cette modification, même si je sais que voilà les élections arrivent. Mais en tout cas, ce règlement intérieur n'est pas applicable, il n'a pas été appliqué, et voilà pourquoi il n'y a pas eu de tribunes de deux élus sur le mois de janvier.

Monsieur le Maire : Très bien.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Merci de m'avoir laissé un petit peu plus de deux minutes, peut-être.

Monsieur le Maire : Je vous en prie. On est vraiment sur le sujet, c'est-à-dire l'approbation du procès-verbal de ce qui a été dit au dernier Conseil municipal. Merci d'avoir, de respecter la police de l'Assemblée, comme vous le précisez. Y a-t-il d'autres observations sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. Je considère, donc, ce procès-verbal approuvé.

PROCÈS-VERBAL approuvé à la majorité

3. COMMUNICATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire : Au titre des communications du Maire. Alors, nous avons souhaité, à titre liminaire, dès lors qu'effectivement, je pense que vous l'aurez compris, les opérations de vote du budget concerneront bien évidemment l'équipe qui sera en place après les élections municipales, aussi bien sur le volet débat d'orientation budgétaire que sur le vote du budget. Nonobstant ces éléments, il me semblait important que l'on puisse faire un état des lieux de la situation financière de la Ville, raison pour laquelle, nous avons fait appel. Enfin, c'est plutôt Finance Active qui travaille avec nous depuis maintenant le début de ce mandat, et même bien au-delà, puisque Finance Active travaillait pour l'ancienne municipalité sur le volet budgétaire, dette, voilà, oui, bien sûr, sur le volet de la dette, et nous, nous l'avons élargi sur le volet prospective financière. Donc, il nous semblait important en tout cas de faire un état des lieux avant, pour permettre de façon démocratique aux équipes qui seront en place postérieurement à mars 2026, de pouvoir avoir déjà une première projection sur la santé financière de la Ville. Donc, je vais laisser la parole à Madame Laureline VION, qui, de façon objective, a dressé l'état financier de la Ville, sans que votre impartialité puisse être mise en cause, puisque vous aviez, vous travailliez déjà pour la municipalité qui nous précédait avant, donc, que nous reprenions les choses en main. Donc, voilà, je vous passe la parole sur l'état financier de la Ville. Voilà, une intervention, on va dire, d'une quinzaine de minutes qui permet de synthétiser les choses.

Monsieur CORBEAUX : Excusez-moi, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Je vous en prie, oui.

Monsieur CORBEAUX : Il y a un problème, nous n'avons pas été informés.

Monsieur le Maire : Alors, si votre Président avait été, si votre chef de groupe avait été présent à la Conférence des Présidents, je pense qu'il en aurait été informé. Donc, il n'a même pas cherché à m'appeler.

Monsieur CORBEAUX : Monsieur le Maire, nous avons une date de Conseil municipal. Vous l'avez bougé pour faire votre, votre départ de campagne municipale.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas la peine de hausser le ton, Monsieur, restez calme, tout va très bien.

Monsieur CORBEAUX : Non, je reste très calme, Monsieur CADART.

Monsieur le Maire : Tout va très bien.

Monsieur CORBEAUX : Mais, vous n'avez pas à mettre quelque chose à l'ordre du jour sans que nous soyons interrogés.

Monsieur le Maire : C'est au titre des communications du Maire, j'ai la liberté d'y mettre ce que je souhaite.

Monsieur CORBEAUX : Ouais, ouais d'accord. Écoutez, vous réclamez des débats...

Monsieur le Maire : Monsieur CORBEAUX, je vous laisserai la parole. Je vous laisserai la parole, après que cet état des lieux ait été dressé, un état des lieux objectif. Mais, refusez ce que vous voulez, Monsieur CORBEAUX. Voilà, ça ne me fait ni chaud ni froid. C'est un état des lieux objectif par... Bah, vous remettez en cause Finance Active ? Pourtant, c'étaient les éléments que vous nous présentiez sous le mandat précédent. C'est quand même étonnant de votre part de considérer que ce qui était objectif par le passé ne le deviendrait soudainement plus sous le mandat qui nous concerne. Donc, si vous en êtes d'accord, et même si vous ne l'êtes pas d'ailleurs, je donne la parole à Madame Laureline VION. Vous aurez la parole après. Vous aurez, bien évidemment, mais permettez-moi d'aller au bout de mon propos. Merci. C'est un rapport, donc, objectif qui fait un état des lieux objectif de la situation, point barre, il n'y a pas de, il n'y a pas de prise de propos subjectifs sur ce point. Si, votre Président de groupe avait été président, euh, présent à la Conférence des Présidents, je l'aurais informé à ce moment-là, il ne l'était pas, comme dans, d'ailleurs, dans beaucoup d'instances, voilà, et, ce n'est pas propre à Monsieur DECRAENE, vous n'étiez pas non plus présent au CST cette semaine, Monsieur CORBEAUX, bien que vous puissiez dire, à diverses reprises, que la démocratie est bafouée parce que vous n'êtes pas invité. Quand vous êtes invité, vous ne venez pas. C'est aussi simple que cela, et j'ai tous les éléments. Donc, on laisse la parole à Madame VION, et, mais, intervenez Monsieur, voilà, mais, je ne bougerai pas d'un iota, le fait que Madame VION.

Monsieur CORBEAUX : Je veux simplement être factuel, parce que je suis assez agacé. Pendant ces six ans de mandat, vous vous permettez de donner des vérités qui sont des contre-vérités et des mensonges.

Monsieur le Maire : Bien sûr.

Monsieur CORBEAUX : La date du Conseil municipal n'était pas celle-ci qui était prévue, c'était vendredi dernier.

Monsieur le Maire : Ça remonte à, il y a un mois et demi.

Monsieur CORBEAUX : Les gens travaillent, les gens ont des contraintes. Vous bougez la date. Vous, évidemment, vous êtes le Maire, on accepte, on est obligé d'accepter que vous bougiez la date.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas bougé la date la semaine dernière.

Monsieur CORBEAUX : Je découvre, je découvre que cette date qui était prévue, vous en faites votre départ de campagne électorale. Donc, ça veut dire que vous avez quand même bougé la date en fonction de vos contraintes à vous.

Monsieur le Maire : Absolument pas, Monsieur CORBEAUX.

Monsieur CORBEAUX : Pas en fonction des contraintes des élus de l'opposition.

Monsieur le Maire : Absolument pas, Monsieur CORBEAUX.

Monsieur CORBEAUX : Si, c'est la vérité.

Monsieur le Maire : Absolument pas.

Monsieur CORBEAUX : Et, deuxième chose, deuxième chose, Monsieur CADART, je vois que sur les réseaux sociaux : on veut un débat, on veut un débat, on veut débattre les yeux dans les yeux. Bah, moi, je vais vous dire : déjà, appliquez la démocratie, appliquez la transparence. Parce que le dernier Conseil Municipal, avant de voter sur le nouveau nom de la salle de spectacle, je découvre un film où le nom de la salle de spectacle est déjà dans le film. Ce qui veut dire qu'on peut voter, mais vous avez déjà tout décidé.

Monsieur le Maire : Voilà, donc.

Monsieur CORBEAUX : Et là, je suis désolé.

Monsieur le Maire : C'est au nom de cette transparence, justement, que nous allons faire un état des lieux objectif.

Monsieur CORBEAUX : Pas de transparence, pas du tout, du tout.

Monsieur le Maire : Au nom de cette transparence financière. Donc, ce que vous réclamez de vos vœux, lorsque ça ne vous arrange pas, vous le balayez d'un revers.

Monsieur CORBEAUX : Arrêtez de dire que nous ne sommes pas présents quand vous faites le calendrier en fonction de votre rythme, de vos obligations à vous.

Monsieur le Maire : Monsieur CORBEAUX, ça n'est pas le cas du tout.

Monsieur CORBEAUX : Si, si, si.

Monsieur le Maire : Vous êtes prévenu depuis un mois et demi...

Monsieur CORBEAUX : Non, non.

Monsieur le Maire : Que la date du conseil municipal a été changée.

Monsieur CORBEAUX : Vous avez des obligations, c'est tout.

Monsieur le Maire : Ça n'a rien à voir, l'absence de Monsieur DECRAENE n'a rien à voir avec un changement de date. J'ai cru comprendre qu'on a été informé à la dernière minute qu'il y avait eu une problématique de véhicule, si j'ai bien compris, enfin bon, ça, ça relève de l'anecdote. Toujours est-il qu'il y avait peut-être possibilité, néanmoins, d'appeler les Services pour savoir ce qui s'était dit à l'occasion de la Conférence des Présidents, pour savoir un petit peu ce qu'il en était. Bon, je n'ai eu aucun appel sur ce point. Vous intervenez maintenant. Il y a des instances, il y a des lieux d'échanges, de débats où on essaye de s'informer sur l'ordre du jour du Conseil municipal. Vous n'êtes pas présent, je n'y peux rien, ce n'est pas moi qui vais courir derrière vous pour vous dire comment va se passer le Conseil municipal.

Monsieur CORBEAUX : Le document qui va être présenté, on pourrait au moins en avoir connaissance.

Monsieur le Maire : Mais, vous allez en avoir connaissance à l'instant et je vous céderai la parole pour vos commentaires. Voilà. Allez. Monsieur DECRAENE, je remarque que vous aviez souhaité prendre la parole également.

Monsieur DECRAENE : C'est quand même dingue, je pense que c'est une des seules fois où j'ai un souci personnel, j'ai une panne de voiture et on va l'entendre. Il ne faut pas oublier quand même que, et je vais le redire parce qu'on ne va pas commencer à faire les élections là parce qu'on est en Conseil municipal, mais vous, comme vous commencez, à un moment, il faut arrêter. J'ai quand même fait des commissions, alors que je suis le seul de l'opposition en tant que titulaire et que vous, vous êtes cinq titulaires dans la majorité. J'ai fait des commissions tout seul avec la Direction de Services parce qu'il n'y avait aucun de votre majorité qui était présente. Donc, s'il vous plaît, arrêtez. Je sais que c'est bientôt

les élections, mais je souhaite quand même que ce Conseil Municipal soit le dernier Conseil municipal et un Conseil municipal. Là, il y a quelque chose que vous allez nous exposer. On n'est pas au courant, on n'est pas informé, et ce n'est pas dans l'ordre du jour, donc ce n'est pas normal. Voilà. Secondo, effectivement, je rejoins Monsieur CORBEAUX. Vous avez décalé ce Conseil municipal pour annoncer votre campagne, sauf que vous êtes le premier à dire en public : je serai le Maire jusqu'au dernier jour.

Monsieur le Maire : Bah, oui.

Monsieur DECRAENE : Eh bien, on voit que non. Et, il faut rappeler aussi qu'une année, vous avez décalé un Conseil Municipal, et c'était le plus important puisque c'était le budget, parce que vous étiez parti voir le LOSC. C'était le LOSC. Vous êtes parti parce que c'était le derby. Vous avez décalé le Conseil Municipal, le budget, parce que c'était le derby. Donc, voilà. Donc, un moment, arrêtez, s'il vous plaît. Là, normalement, ce n'est pas normal, on aurait dû avoir au moins les documents.

Monsieur le Maire : Je pense, Monsieur DECRAENE, que vous avez besoin de sommeil.

Monsieur DECRAENE : Non, non, non, je n'ai pas besoin de sommeil.

Monsieur le Maire : Il faut que vous dormiez un peu là, parce que.

Monsieur DECRAENE : Depuis six ans, j'ai tout. J'ai tout archivé.

Monsieur le Maire : Oui, bien sûr.

Monsieur DECRAENE : Je sais qui était.

Monsieur le Maire : J'ai reporté, non, mais n'importe quoi.

Monsieur DECRAENE : Bien sûr, bien sûr que oui.

Monsieur le Maire : Bien sûr, bien sûr.

Monsieur DECRAENE : Ouais, mais oui.

Monsieur le Maire : C'est absolument n'importe quoi. Très bien, Monsieur DECRAENE.

Monsieur DECRAENE : C'est interdit. On aurait dû avoir ces documents, et dans l'ordre du jour, ce n'est pas normal.

Monsieur le Maire : Voilà, allez, très bien, je passe la parole maintenant à Madame VION.

Monsieur DECRAENE : Attendez, attendez, et je termine. Pourquoi vous n'avez pas fait comme les autres communes de la MEL ? Parce que j'en ai parlé à Christian.

Monsieur le Maire : Mais, alors, les autres communes de la MEL présentent exactement la même chose.

Monsieur DECRAENE : Non, non.

Monsieur le Maire : Si, si.

Monsieur DECRAENE : Non, laissez-moi finir, laissez-moi finir. Il y a certaines communes de la MEL, ils ont déjà fait le primitif.

Monsieur le Maire : Très bien, tant mieux pour elles.

Monsieur DECRAENE : Et là, au moins, là au moins, il y a de la clarté. Là, au moins, il y a de la clarté.

Monsieur le Maire : Je ne vais pas faire voter un budget qui va, peut-être, être porté par une autre équipe. Vous assumerez votre budget tout comme nous allons assumer le nôtre.

Monsieur DECRAENE : Ça, c'est sûr qu'on va assumer, ça, c'est clair.

Monsieur le Maire : Vous allez assumer votre budget. Oui, bien sûr. Je passe la parole à Madame VION.

Madame VION : Merci, Monsieur le Maire. Il n'y a pas de souci. Donc, pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis Laureène VION, consultante sénior chez Finance Active. J'accompagne plusieurs collectivités à la fois dans le Nord et à la fois en région parisienne. Et, pour rappel, cette présentation a vraiment pour objectif de proposer une lecture synthétique, pédagogique de la situation financière de la commune entre 2020 et 2025. L'analyse se base uniquement sur des chiffres. Donc, vous verrez, ce sont les comptes administratifs, comptes financiers uniques et comptes de gestion de la collectivité. Donc, le but, vraiment, ici, c'est de faire parler les chiffres. Ce seront des choses objectives puisque ce sont des choses qu'a réalisées la commune. Donc, vous verrez, ce sont les comptes administratifs de la commune jusqu'en 2024, de la période 2020 à 2024. Et, 2025, comme vous n'avez pas encore voté votre compte financier unique, c'est une prospective d'atterrissage 2025 qui a été retenue. Donc, ici, on vise à décrire, vraiment, des niveaux d'indicateurs financiers, des tendances observées, sans analyse des choix politiques de la commune. Voilà, je tiens à insister sur ça. C'est des tendances financières qui sont analysées ici. Nous allons voir tout d'abord un élément qui est important, c'est rappeler le contexte et la méthodologie dans lequel a évolué le mandat, donc de 2020 à 2025. C'est un socle commun aux collectivités. Donc, c'est important de le rappeler. C'est un contexte qui a été particulièrement, particulièrement soutenu, comme vous le savez. On verra ensuite l'analyse des éléments financiers 2020-2025. Donc, on rentrera dans le vif du sujet des chiffres. Et enfin, on abordera la notation financière Finance Active. Donc, c'est une note qu'on a mise en place chez Finance Active pour que vous ayez une idée de la santé financière globale de la collectivité. Passons tout de suite au contexte et à la méthodologie. Donc, sur le mandat 2020-2025, que s'est-il passé dans le monde ? Vous le savez bien, on a eu plusieurs crises qui se sont enchaînées. Tout d'abord, sur la période 2020-2021, on a subi la crise sanitaire. Donc, qui dit crise sanitaire dit récession mondiale, qui a été provoquée par cette pandémie. Le PIB de la France a chuté de 8,3 %. On a eu un déficit public record en zone euro de 10,1 %, donc une période très compliquée au niveau économique. On pensait avoir une certaine reprise en 2021, mais ça n'a pas été le cas. La reprise économique mondiale a été très inégale et très incertaine, donc assez fragile. Une fois qu'on sort la tête de l'eau suite à la crise sanitaire, en 2022, une nouvelle crise va impacter les collectivités sur leur situation financière globale. C'est la crise en Ukraine. Cette crise en Ukraine va provoquer une inflation très importante, une hausse des prix, notamment de l'énergie, de l'alimentation, qui va impacter très fortement les charges des collectivités, et de la commune de Seclin, on verra juste après. À partir de 2023, on a encore les impacts de la crise en Ukraine, donc toujours une inflation grandissante qui va venir impacter les dépenses. Et, à partir de 2024, où on commence à avoir une inflation qui se tarit, on a une crise plutôt, cette fois-ci, politique au niveau national. Donc, on a eu la dissolution de l'Assemblée nationale, comme vous le savez. Également, en 2025, des tensions encore très importantes, où on a une difficulté de vote de la loi de finances 2025, et c'est également le cas avec notre loi de finances 2026. Donc, ce qu'il faut retenir ici, c'est vraiment cette succession de crises, ça a été un mandat très compliqué pour cela. Quels impacts pour les collectivités, du coup, entre 2020 et 2025 toujours ? Si l'on regarde le mandat sur 2020-2022, tout d'abord, on voit qu'on a, du côté des réformes, plusieurs réformes qui ont été mises en place par l'État. Sur 2021, vous avez la fameuse suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. On a aussi une réforme en 2021, également, sur les locaux industriels, donc perte de taxes foncières pour une partie des locaux industriels qui vous est compensée. Donc ça, c'est censé être des réformes qui vous sont compensées à l'euro près, mais qui, du coup, entraînent une certaine perte d'autonomie financière chez les collectivités, notamment par la perte du taux de taxe d'habitation sur les résidences principales. En 2022, on a également une nouvelle réforme, indicateur financier sur les dotations. Première hausse, également, j'insiste sur ce point, une hausse du point d'indice. Donc, on va avoir aussi un impact sur les charges de personnel ici, en 2022. Et, on a aussi une période qui est marquée par des aides de soutien de l'État envers les collectivités. Donc, toutes les aides, il y a la crise sanitaire, justement, aide pour une partie des pertes de recettes fiscales en 2020. En 2022, la mise en place également du premier filet de sécurité, et également du bouclier tarifaire sur l'électricité. Donc voilà, des réformes importantes et également des aides de l'État. Sur la période 2023-2025, même chose, on a des réformes importantes. Continuation du filet de sécurité en 2023. Une nouvelle hausse, encore une fois, du point d'indice. Donc deux années consécutives d'impact sur les charges de personnel. Et, en 2025, vous le savez bien, le fameux DILICO qui a impacté beaucoup de collectivités. Du côté des aides de l'État, ce qu'on peut constater, c'est qu'on en a de moins en moins. Ça impacte beaucoup de collectivités. On a des

abondements sur les dotations dans les dernières lois de finances qui sont assez importants. Donc, toujours dans ce mécanisme de soutien de la péréquation verticale pour le bloc communal. Mais en 2025, fin des aides. On a quasiment plus d'aides. On retourne dans une trajectoire de contributions pour le redressement du déficit. Donc, l'année 2025 est vraiment marquée par ça, par une fin des aides exceptionnelles et un retour à la contribution des collectivités, et par le redressement du déficit public. Voilà pour ce contexte. Passons maintenant dans le vif du sujet. Donc, pour rappel, la synthèse des éléments de rétrospective qui va vous être présentée sur 2020-2024, ce sont vos comptes administratifs, et, en 2025, c'est une prévision d'atterrissage. Abordons tout d'abord la section de fonctionnement, donc les dépenses et les recettes en fonctionnement. Vous les voyez ici. On vous a mis en parallèle les recettes à gauche et les dépenses à droite. La seule chose qu'il faut retenir ici, c'est que l'évolution des recettes est relativement similaire à l'évolution des dépenses de 2020 à 2025. Cette évolution similaire des dépenses et des recettes en fonctionnement a permis à la commune de Seclin de conserver un très bon niveau d'épargne de gestion. On vous a volontairement ici présenté la période 2015-2025 pour qu'on ait un panel un peu plus important de comparaison ici. On a des années qui ne sont pas forcément des années de référence, avec la crise sanitaire notamment, donc, c'est intéressant d'aller voir un peu plus en arrière, en rétrospective, pour avoir quelques comparaisons. Donc, on voit qu'on a une épargne de gestion qui se restaure, qui a un niveau, qui conserve un bon niveau en fin de période. Si l'on regarde du côté, zoom sur les charges à caractère général. Donc, ça fait partie d'un des postes les plus importants pour la commune de Seclin, et pour les autres collectivités en général. On a décidé ici, utile pour une meilleure comparaison avec la strate. Ça peut être intéressant, justement, de vous comparer aux collectivités aux alentours et aux collectivités sûrement de votre strate, donc de 10 000 à 20 000 habitants. Vous voyez sur l'histogramme bleu foncé que ce sont les évolutions de la commune de Seclin et sur l'histogramme marron, on est sur la moyenne de la strate. Ici, ce sont les données de l'Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locale. Donc, on n'a que les données jusqu'en 2024 parce que le dernier rapport n'a pas été publié. Ce qu'on constate ici, globalement, vous le voyez sur les courbes, c'est qu'on a une évolution des charges à caractère général qui est en baisse, assez, sur plusieurs années, en tout cas. On a trois années de baisse sur cinq au niveau des charges à caractère général, ce qui démontre quand même d'un effort de maîtrise tout de même. On a un pic, par contre, vous le voyez sur la courbe, sur la courbe rouge pour la commune de Seclin, à 37 % en 2022. Mais, c'est ce que je vous expliquais tout à l'heure, le contexte, on rappelle, on avait une inflation qui était relativement importante et qui a fait monter les charges à caractère général de la commune de Seclin un petit peu plus que la strate. Sinon, globalement, on a une évolution relativement maîtrisée par rapport à la strate, ce qui est plutôt positif. Si l'on regarde un peu plus en détail, uniquement les évolutions pour la commune de Seclin, sans comparaison. Ici, on considère que les charges à caractère général, si on les stabilise en volume, on a au moins un effet inflation qui s'est (...) (ndlr : coupure du micro) constaté sur la dernière période, 2023-2024-2025. C'est que l'évolution des charges à caractère général de la commune de Seclin est inférieure à l'inflation. Donc, c'est-à-dire qu'on est venu faire des efforts pour compenser une partie de l'inflation et pour aussi maîtriser l'évolution des charges en volume. Si l'on insiste désormais sur les charges de personnel, donc même chose, ici, on vous a comparé avec la strate, on a deux pics qui sont assez importants d'évolution en 2022-2023, toujours liés au contexte national avec les réformes qui sont prises par l'État de hausse du point d'indice, qui a impacté non seulement la commune de Seclin, mais également les autres collectivités. Mais sinon, même chose que pour les charges à caractère général, on voit qu'il y a une forte maîtrise ici parce qu'on a trois années de baisse sur les charges à caractère, les charges de personnel, excusez-moi, sur cinq années, donc trois années de baisse sur cinq années, comme sur les charges à caractère général. Certes, on voit que le volume de ces charges est plus important que celui de la strate, mais l'évolution reste relativement maîtrisée au regard des services qui peuvent être proposés par la commune. Et également, il ne faut pas oublier l'impact des investissements ici sur les charges de personnel, mais également sur les charges à caractère général. Si l'on se concentre à nouveau sur la commune ici, ce qui est intéressant à regarder, c'est le poids des charges de personnel par rapport aux dépenses totales en fonctionnement de la commune de Seclin. En 2020, ce poids était à peu près de 70 %, donc il était supérieur aux communes de la strate. En 2025, grâce à un certain effort de maîtrise, les charges de personnel sont passées à 66 % des dépenses totales. Donc, on voit qu'en fait, on a quand même une évolution maîtrisée des charges de personnel malgré le contexte national. Regardons désormais les épargnes brutes et nettes. Donc ici, en fait, c'est une comparaison avec l'épargne de gestion, mais on prend en compte le poids de la dette, qui est quand même très faible pour la commune de Seclin. Même si on verra, on a du recours à l'emprunt, mais le poids de l'emprunt est supportable. On voit la même tendance que sur l'épargne de gestion. Nos épargnes brutes et nettes se restaurent sur la période et atteignent des niveaux qui sont positifs en fin de période. Ce qui est intéressant, c'est que l'évolution de

ces dépenses, qui était relativement maîtrisée, a permis à la commune aussi de ne pas, du coup, jouer sur son niveau d'imposition. On le voit bien ici. On a eu une absence d'augmentation des taux sur le mandat. Les taux sont restés stables. Vous avez la taxe foncière à gauche et la taxe d'habitation à droite. Donc, on a des taux stables. La seule évolution du taux que vous pouvez voir, c'est lié à une réforme qui a été prise au niveau national, donc la fameuse suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Donc, on est passé d'un taux qui était initialement à 28 % pour la taxe foncière à un taux de 47,29 parce qu'on vous a reversé le taux du département. Ce n'est pas un choix de la commune, c'est lié à la réforme nationale. Donc, c'était obligatoire pour compenser la perte de recettes. Voilà pour la section de fonctionnement. Passons désormais à l'investissement. Vous avez ici la trajectoire d'évolution de l'investissement, toujours de 2015 à 2025. Vous voyez les niveaux d'investissement sur la courbe verte. On voit qu'on a une tendance plutôt à l'augmentation des investissements de la commune de Seclin. Et, ce qui est intéressant ici à noter, c'est qu'on a un recours croissant aux subventions. Donc, on a cette action d'aller rechercher des subventions, qui est intéressante. Juste pour vous donner un exemple chiffré, les subventions représentaient 8 % des financements en 2020 contre 33 % des financements en 2025. Donc, on a un recours croissant à ces subventions. Après, on a d'autres leviers qui sont assez intéressants : l'emprunt, les excédents, donc d'autres ressources. La commune de Seclin a vraiment diversifié ses sources de financement. Donc, c'est ça qui est intéressant, on joue sur tous les leviers. Ici, vous avez une donnée comparative pour vous donner toujours un peu une idée. Ce sont les données de l'Observatoire de la Finance et de la Gestion, données qui sont publiques. On voit que vous êtes quand même très bien positionnés, en euros par habitant, on a quand même un investissement qui est relativement soutenu au niveau de la commune de Seclin. Donc, la commune de Seclin, pour information, elle est sur l'histogramme bleu clair. On regarde désormais le ratio de désendettement. On retrouve ici ce fameux ratio de désendettement. Pour rappel, le ratio de désendettement en analyse financière ne doit pas dépasser 12 ans. Et ici, vous voyez, on vous donne en années cette évolution. On n'a jamais dépassé ce seuil. On est toujours resté sur un très bon ratio de désendettement. Donc, c'est le nombre d'années que vous allez mettre à rembourser votre dette si on consacre toutes les épargnes. Donc, malgré un recours à l'emprunt, malgré une hausse de l'encours de dette de la commune de Seclin, on a quand même un ratio de désendettement qui reste très bien positionné. Donc, le recours à l'emprunt n'est pas négatif en fait. Ça signifie, au contraire, que vous investissez. Toujours cet observatoire. Donc là, on vous a comparé ici pour l'encours de dette, toujours en 2024 également. Donc, on voit que l'encours de dette de la commune de Seclin, en euros par habitant, est quand même beaucoup plus faible que les communes aux alentours de la strate. On est à 357 € par habitant. Si l'on regarde un petit peu plus en détail la dette, vous avez la dette au 1^{er} janvier 2020 à gauche et au 31 décembre 2025 à droite. Globalement, on a une très bonne répartition par risque de taux. Vous voyez à gauche sur le camembert, vous avez le niveau en 2020, le niveau en 2025 à droite, on voit qu'on a une part de taux fixes qui augmente un petit peu et qui respecte du coup les recommandations que nous faisons en tant que cabinet Finance Active : c'est 75 % de taux fixes, 25 % de taux variables pour conserver de la sécurité, mais également de la souplesse. Donc, on est dans les clous, on respecte les recommandations en 2025. Du côté du taux moyen de la dette de la commune, le taux moyen va augmenter, mais ça, c'est dû à la part de taux variable. Forcément, vous avez dans l'encours, on a eu un marché, comme je vous le disais tout à l'heure, financier qui se dégrade, les taux directeurs qui ont augmenté. Donc forcément, les niveaux de taux variable sont beaucoup plus importants. Voilà. Mais, on reste sur un taux moyen qui est très bien positionné aussi : 2,20 %, on le voit ici. Vous avez la liste des emprunts qui ont été réalisés sur le mandat par la commune. Donc, on a deux emprunts qui sont à un taux de 0,25 %, ce qui est très bas, parce que ce sont des emprunts qui sont ciblés avec la Caisse des dépôts qui sont très avantageux. Donc, vous êtes allés chercher ces emprunts aussi, c'est positif. Et, enfin, forcément, le dernier emprunt, en termes de taux, est un peu plus élevé. Mais, si on compare à l'évolution du taux moyen des crédits longs termes, qui est en bas à gauche, on voit qu'il était relativement compétitif par rapport à ce qui peut être proposé par les établissements bancaires récemment. Donc, vous voyez, dans les communes de 10 000 à 20 000 habitants, dans la strate, les taux atteignent en moyenne 3,55 % sur une durée moyenne de 21 ans. Pour la commune de Seclin, tout à l'heure, si je reviens juste avant, on était à 2,20 %, donc on est bien en dessous. Également sur la durée, les derniers emprunts ont été sur 13-15 ans, donc des durées assez courtes, donc, ce qui signifie que la santé financière de la commune a permis aussi d'emprunter sur des durées moins longues et donc de réduire le coût de la dette. Regardons maintenant le fonds de roulement. Donc ici, c'est ce qui vous reste en fait de côté en tant que commune d'une année sur l'autre. C'est en quelque sorte le matelas de sécurité pour faire face aux aléas. Les chambres régionales des comptes recommandent 2 mois de dépenses de personnel minimum. On voit que sur toute la période, on se situe en moyenne à 6 mois de dépenses de personnel. Donc, on garde cette sécurité, ces excédents de côté

pour faire face éventuellement à certains aléas. Donc, on respecte également ça. On peut conclure sur la note Finance Active. Ça nous amène à voir cette note un peu plus en détail. Juste pour vous expliquer rapidement la méthodologie : on a analysé 3 types d'indicateurs pour la commune, c'est-à-dire la solvabilité, qui constitue vos épargnes, l'endettement, qui constitue le recours au levier bancaire, et enfin les excédents, donc c'est notre fonds de roulement. La meilleure note est positionnée à 1 et la note la plus dégradée est positionnée à 7. En fonction de cette analyse, voici la note, la note moyenne sur le mandat 2020-2025, qui s'élève à 2,91 %, 2,91, pardon. Donc, c'est une note qui est très bien positionnée par rapport aux collectivités que je peux personnellement accompagner. Donc, c'est-à-dire que vous avez eu quand même une trajectoire financière qui est relativement maîtrisée. On a une situation globale avec des indicateurs financiers qui sont préservés. Et, je tiens à insister sur le fait que la commune de Seclin fait partie des rares communes que j'accompagne, qui a su préserver quand même, avec le contexte très compliqué, le contexte de crise que je vous ai exposé tout à l'heure, une bonne situation financière. Voilà.

Monsieur le Maire : Merci. Vous en avez terminé, Madame ?

Madame VION : Oui.

Monsieur le Maire : Merci. Voilà. Merci, en tout cas, pour cette retranscription objectivée par des chiffres, clairement analysée dans la durée, ce qui nous permet d'effectivement d'avoir une vraie visibilité sur la trajectoire financière de la commune de Seclin, et n'en déplaise à ceux qui sont insatisfaits par le fait que la Ville ait pu retrouver une santé financière saine. Je trouve que ce travail est une base fondamentale, très importante dans le cadre des opérations de budget qui nous attendent. Voilà. Donc, quoiqu'il advienne de ces élections, puisque vous venez sur ce champ-là, quoiqu'il advienne de ces élections, nous pouvons en tout cas nous satisfaire de ce qu'aujourd'hui la santé financière de la Ville de Seclin permet, en tout cas, d'absorber un certain nombre de projets et de pouvoir continuer de porter des actions importantes. Alors, j'ai vu que Monsieur CORBEAUX souhaitait prendre la parole.

Monsieur CORBEAUX : Nous voudrions pouvoir avoir le document. Nous allons une nouvelle fois interpellier Monsieur le Préfet, parce que je pense que c'est complètement malhonnête de votre part, Monsieur CADART, de, en fait, placer dans vos informations, comme ça, on n'est pas dans l'ordre du jour, et comme ça, vous arrivez un petit peu à faire cette manipulation, de nous imposer, en fait, un débat budgétaire sans qu'on n'ait aucun élément préparatoire. Vous nous dites que les propos de Finance Active allaient être neutres. Excusez-moi, tout le monde a écouté. Alors, comme propos neutres, moi, je pensais qu'on allait simplement avoir des informations. Deuxièmement, j'aimerais bien savoir aussi : comment a été diligentée cette demande d'intervention ? Combien elle coûte ? Et qui l'a demandé ? Et, qui va financer ? Vous êtes candidat depuis vendredi dernier. Moi, je demande que ce soit mis à votre compte de campagne. J'ai déjà vu votre façon de pratiquer avec l'hebdo, mais aussi avec toutes les photos que vous utilisez, en mélangeant bien l'activité municipale et votre activité politique. Donc, je pense que c'est inadmissible, ce que vous venez de faire. Je connais peu de maires de la MEL qui se comportent comme vous venez de le faire. Non, non, vous pouvez faire ça comme ça. Vous pouvez y compris...

Monsieur le Maire : Ça passe en débat, ça passe en Conseil municipal.

Monsieur CORBEAUX : Non, non. Non, vous n'avez pas à faire ça. De toute façon, ce n'est pas du tout des propos neutres. On a retrouvé presque l'intervention de Monsieur BACLET, il y a deux ans sur le budget. Je suis désolé. Moi, je vais même regarder, on va retrouver les mêmes interventions.

Monsieur le Maire : Peut-être, parce qu'on travaille en collaboration avec Finance Active.

Monsieur CORBEAUX : Non, moi, je vais vous le dire. On va interpellier le Préfet sur ce genre de pratiques qui sont absolument scandaleuses.

Monsieur le Maire : Interpellez, je vous en prie.

Monsieur CORBEAUX : Oui. Et, dernière toute petite chose quand même, parce qu'on fait de la politique ici, ce qui me fait doucement sourire, c'est qu'on se plaint dans le tableau qu'on ait baissé les revenus des collectivités, des dotations. Et, c'est vrai que tous les maires le reconnaissent. Mais, je connais peu

de maires qui, le dimanche, invitent le député de la circonscription, bien à droite, et qui, lui-même, soutient cette politique. Et, on se met en photo avec lui.

Monsieur le Maire : Pardon ?

Monsieur CORBEAUX : Monsieur CADART, on vous a vu en photo plusieurs fois.

Monsieur le Maire : Précisez votre propos.

Monsieur CORBEAUX : Je vous ai déjà vu à plusieurs reprises en tant que Maire soutenir Monsieur HUYGHE, qui pourtant est celui qui vote à l'Assemblée nationale les baisses de dotations pour les collectivités.

Monsieur le Maire : Alors, bien à droite. Bien à droite, bien à droite, Monsieur HUYGHE. Je ne suis pas sûr qu'il soit bien à droite, d'une part. Donc, ne déformez pas.

Monsieur CORBEAUX : Ah bon ? Ah, il est au centre, maintenant ?

Monsieur le Maire : Je ne sais pas, vous le qualifiez de macroniste, apparemment.

Monsieur CORBEAUX : Il est de gauche. Le camarade HUYGHE a voté par erreur le budget de l'Assemblée Nationale.

Monsieur le Maire : Dans votre propos, Monsieur CORBEAUX, ça laisse entendre qu'il est d'extrême droite, quoi, bien à droite, voilà.

Monsieur CORBEAUX : Ah non, pas du tout. J'ai toujours dit, bien à droite, moi, vous savez, l'extrême droite, c'est votre élu à vous, qui est allé manger avec le député du Front national le jour après qu'il a été élu.

Monsieur le Maire : Il est beau ce débat.

Monsieur CORBEAUX : Excusez-moi, moi, je ne mange pas avec eux.

Monsieur le Maire : Franchement, vous, voilà, vous laissez un très beau tableau du débat, de la sérénité.

Monsieur CORBEAUX : Non, non, non, non.

Monsieur le Maire : C'est quand même étonnant, si je peux en placer une, Monsieur CORBEAUX, c'est quand même très étonnant de votre part de solliciter en permanence de la transparence et que lorsqu'on vous présente, en toute objectivité, de la transparence, sur des chiffres qui ne font l'objet d'aucun vote, c'est juste de l'analyse financière, de l'analyse financière portée par un bureau, pardon, Madame VION, mais en totale indépendance, qui travaillait déjà avec la municipalité par le passé. On a vu l'annotation d'ailleurs, voilà, le fait que les chiffres étaient déjà intégrés parce que votre bureau travaillait déjà avec la collectivité. Moi, ce que je retiens simplement, c'est que dès lors que les chiffres sont plus favorables pour nous, soudainement, vous avez besoin d'opacité et d'échapper au débat. Donc, moi, je dis simplement, aujourd'hui, il y a des chiffres qui vous sont présentés pour préparer, pour vous préparer, en toute transparence.

Monsieur CORBEAUX : Mais vous le faites au bout de six ans.

Monsieur le Maire : Pour vous préparer au budget qui devra être voté dans quelques semaines. Ce sont des éléments objectivés qui n'appellent à aucun commentaire particulier. Je peux comprendre que ces chiffres-là vous déplaisent parce qu'ils vont, ils ne vont pas dans votre sens. Ils ne vont pas dans le sens de la démonstration que vous essayez de faire depuis un certain nombre de mois, pour ne pas dire d'années, qu'on a endetté la Ville, que ceci, que cela. À un moment, je pense que dans le débat, c'est important de remettre de la vérité, de remettre de l'objectivité, de remettre de la transparence. Et, c'est très exactement ce qu'on a essayé de faire ici au regard de cet exercice qui semble vous déplaire particulièrement parce qu'il ne va pas dans le sens de la démonstration et des mensonges que vous

essayez de porter auprès de la population. Voilà très sincèrement ce que je retiens. Voilà, Monsieur BACLET.

Monsieur BACLET : Oui, ben, bonsoir à tous. Je suis désolé que ça prenne cette tournure-là. On n'est pas ici pour un débat, et je voulais le répéter. Je remercie beaucoup, en tout cas, Madame VION pour le travail qui a été présenté. Et, ces résultats, elle, elle les a mis en valeur, en exposition. Mais, ce sont les résultats qui sont dus à toutes les équipes qui ont travaillé derrière pour pouvoir présenter ces chiffres-là. Et, moi, je voudrais surtout remercier, d'abord, bien sûr, les Services financiers, parce que c'est eux qui sont un petit peu le leader de tout ça, mais l'ensemble des Services qui travaillent d'arrache-pied très régulièrement dans des réunions qui nous permettent de voir un petit peu les chiffres. Voilà, c'est un petit peu mon propos. Je voulais dire aussi donc que Finance Active, comme le disait Monsieur le Maire, ils travaillent avec la commune depuis très longtemps uniquement sur la partie dette et les emprunts qu'on garantissait pour d'autres, comme les Papillons Blancs et autres demandeurs, je vais dire, puisqu'on était garant des prêts qu'ils pouvaient réaliser. Et tout ça, c'était suivi par Finance Active. Avec Finance Active, nous allons travailler davantage, puisque maintenant, nous travaillons tous les ans sur les prospectives. Ils nous aident donc à réaliser les ROB et les DOB pour qu'on ait une notion claire à long terme de toute action que l'on met en place pour la commune en termes de finances. Donc, on a des projections systématiques tous les ans avec un roulement de cinq ans en arrière. Et, c'est un travail vraiment fastidieux, mais qui nous permet d'ouvrir et qui nous permet d'étudier des tas de scénarii pour pouvoir savoir à quel moment on doit faire telle ou telle dépense. Voilà, et, ce contrat qu'on peut avoir, cette convention qu'on peut avoir avec Finance Active amène sur ce bilan, cet état des lieux qui se veut, enfin, moi, je n'ai pas trouvé, franchement, qu'il y avait des comparaisons malsaines avec des choses qui ont pu se produire auparavant. Je sens simplement qu'on peut être fiers, nous, de laisser un état de finances, dans l'état, enfin comme il est là aujourd'hui. Voilà, c'était un peu mon propos.

Monsieur le Maire : Très bien. Merci. Alors, tout ça, ce sont des personnes qui demandent la parole. Alors, je ne sais pas, je vais procéder par ordre. Il y a Monsieur EL GHAZI qui a demandé la parole.

Monsieur EL GHAZI : Ce n'est pas allumé.

Monsieur le Maire : Mais si, pourtant.

Monsieur LEFEBVRE – DGS : Alors, on va faire WEKSTEEN (NDLR : le micro de M.WEKSTEEN situé à côté) alors.

Monsieur le Maire : Non, non, on va demander. Ce n'est pas un sabotage. Ne commençons pas à dire tout et n'importe quoi.

Monsieur EL GHAZI : Allô ? Ouais. À la base, je voulais intervenir avant l'intervention de Madame. Comme vous savez, avec Benjamin, on n'est pas membre d'un groupe. Donc, nous, on n'a pas de Président, pour le coup. Et, ces documents, on ne les a pas eus. Alors, apparemment, il faut être, il faut être, faut appartenir à un groupe pour avoir accès à ces documents. Non, mais parce qu'apparemment, d'après Monsieur le Maire, tu étais absent, Pierre. Donc, oui, mais voilà, tu étais absent, Pierre, donc, c'est pour cette raison que tu n'aurais pas reçu. Mais nous, on n'est pas conviés à cette Conférence des Présidents. Donc, de facto, on n'a pas les documents.

Monsieur le Maire : Les documents vont vous être adressés, il n'y a pas de souci là-dessus.

Monsieur EL GHAZI : Non, mais être adressés après coup, c'est facile.

Monsieur le Maire : Là, c'est une information. On est au stade des communications.

Monsieur EL GHAZI : Peut-être.

Monsieur le Maire : Donc, j'informe.

Monsieur EL GHAZI : Peut-être, peut-être.

Monsieur le Maire : J'informe la population et nous serons pleinement transparents puisque cette information vous sera communiquée intégralement à l'issue de ce Conseil. C'est une information, ce n'est pas un temps d'échange et de débat. C'est un temps où, effectivement, il y a une restitution d'un travail qui est effectuée. C'est une communication. Voilà, d'où le fait que ce soit en communication du Maire, ce qui est à la main du Maire.

Monsieur EL GHAZI : Mais, Monsieur le Maire, je reprends vos propos à vous. Vous avez dit que vous n'avez pas communiqué à Monsieur DECRAENE parce qu'il n'était pas présent à la Conférence des Présidents.

Monsieur le Maire : J'aurais informé Monsieur DECRAENE que nous porterions ce point au stade des communications.

Monsieur EL GHAZI : Monsieur le Maire, je finis. Monsieur le Maire, je ne vous ai pas coupé la parole, je ne vous ai pas coupé la parole. Vous avez dit ça tout à l'heure, donc, je suppose que ces documents auraient été communiqués pendant la Conférence des Présidents. C'est ce que j'entends, moi, personnellement.

Monsieur le Maire : Non. Non, nous aurions informé Monsieur DECRAENE que nous porterions.

Monsieur EL GHAZI : Non, mais écoutez, Monsieur le Maire, enfin, reVISIONNEZ la vidéo sur YouTube, reVISIONNEZ, vous avez bien dit que, comme Monsieur DECRAENE n'était pas présent à la Conférence des Présidents, vous ne l'avez pas informé.

Monsieur le Maire : Je ne l'ai pas informé.

Monsieur EL GHAZI : Vous ne l'avez pas informé.

Monsieur le Maire : Que nous porterions ce sujet au stade des communications sans, pour autant, donner de communication des documents puisque, nous-mêmes, nous ne les avons pas encore. Ils ont été travaillés encore cet après-midi, pour tout vous dire, voilà, par Finance Active.

Monsieur EL GHAZI : Donc, non, mais donc, en tout cas, pour le coup, c'est-à-dire que, nous, même cette communication sans avoir la communication.

Monsieur le Maire : Monsieur EL GHAZI, ce sont les règles.

Monsieur EL GHAZI : Non, mais je finis mon propos.

Monsieur le Maire : Voilà, le règlement intérieur. Le règlement intérieur prévoit que, pour constituer un groupe, il faut trois élus. Vous n'avez pas trois élus pour constituer un groupe. Voilà, je suis navré pour vous, mais je ne vais pas adapter le règlement intérieur à votre cas spécifique, Monsieur EL GHAZI. Soyez représentatifs, représentez, au sein de cette assemblée, trois élus, et, à ce moment-là, il n'y aura aucune difficulté sur le fait de pouvoir constituer un groupe.

Monsieur EL GHAZI : Le règlement intérieur ne stipule pas non plus que vous, vous devez communiquer pendant la Conférence des Présidents parce que c'est un groupe, et nous, élus, qui ne faisons pas partie d'un groupe, on n'a pas le droit à avoir cette communication. Ce n'est écrit nulle part dans le règlement.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas une histoire de droit, la Conférence des Présidents. Par définition, c'est la Conférence des Présidents de groupe, par définition. Vous n'avez pas de groupe, mais c'est vous qui ne faites pas partie de la Conférence.

Monsieur EL GHAZI : Mais vous êtes votre propre chef de vos communications, on est d'accord ?

Monsieur le Maire : Alors.

Monsieur EL GHAZI : Merci.

Monsieur le Maire : Donc. Merci de rien. Monsieur VANDEKERCKHOVE.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Merci, je trouvais juste ça un peu cocasse de voir Monsieur BACLET entamer son introduction en disant : ce n'est pas un débat, et au final, enfin, vous êtes en train de faire un débat.

Monsieur le Maire : Non, je suis désolé, c'était une retranscription, c'est vous qui amenez les choses sous forme de débat.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Alors, sinon je vous ressors la citation de l'illustre penseur du XXI^e siècle sur les débats et la démocratie.

Monsieur le Maire : Voilà, très bien. Continuez d'être dénigrant de la sorte.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Non, non.

Monsieur le Maire : Si, si, un petit peu quand même.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Parce qu'en fait, on est tellement dans l'absurde, qu'au bout d'un moment, ça fait, voilà, faut faire un peu d'humour.

Monsieur le Maire : Bien sûr, dans l'absurde, bien sûr.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Dans l'absurde, ouais. Juste la question de Monsieur CORBEAUX, elle m'intéresse : combien coûte du coup à la collectivité l'intervention de ce soir ?

Monsieur le Maire : Regardez dans le budget, Finance Active, on les finance à l'année. C'est une cotisation à l'année.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Donc, il n'y a pas de surplus à la faire venir ce soir, déplacer de Paris à Seclin ?

Monsieur le Maire : Les cotisations étaient identiques par le passé. Le travail que fournit Finance Active, c'est, en gros, la conclusion.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Puisqu'en effet, elle refait ce que Monsieur BACLET a fait.

Monsieur le Maire : Comment ?

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Bah, en fait, ce que vous nous servez, c'est ce qu'on fait habituellement sur les DOB et les ROB, quoi. Ce que Monsieur BACLET nous explique. Le Covid, blablabli blablabla.

Monsieur le Maire : Voilà, donc si Monsieur BACLET l'avait porté, on nous aurait taxés justement de ne pas être objectifs.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Ça me semble plus logique que ce soit l'élu.

Monsieur le Maire : Et donc, Finance Active, qui connaît les chiffres par cœur de la collectivité, et qui, donc peut objectiver les choses. En fait, dans tous les cas, ça nous est reproché, quoi. Si c'est Monsieur BACLET, c'est de la propagande. Si c'est Finance Active, c'est du détournement. Non, mais enfin, à un moment, il faut arrêter.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : La question se pose quand même, du coup, pour la collectivité, de faire venir ce soir une représentante d'entreprise pour nous servir la soupe libérale. Tout coûte trop cher, quoi.

Monsieur le Maire : Alors, je passe la parole à Monsieur WEKSTEEN.

Monsieur WEKSTEEN : Oui, bon, je suis assez heureux qu'on ait ces chiffres objectifs pour marquer la santé financière de la collectivité. Moi, ce que je remarque, c'est que là, cette bonne santé explique la

nervosité de certains. Et, ce que je remarque, c'est que cette nervosité était avant même que les chiffres soient présentés. Donc, quoique certains puissent en dire, même si certains disent qu'on est endetté, qu'on a mal géré, entre guillemets, ben, ils savaient avant même la présentation des chiffres que ça n'allait pas forcément aller dans leur sens. C'est ce que ça me prouve par rapport à ça. Et, ce sera tout pour l'instant.

Monsieur le Maire : Pour l'instant, merci beaucoup. Voilà, bon, écoutez, on en a terminé sur cette communication spécifique. Je vous en prie.

Monsieur CORBEAUX : Je pense que l'idée était bonne.

Monsieur le Maire : Ah ben, merci. Attendez, attendez, attendez.

Monsieur CORBEAUX : (...) des maires, en fait. Et, en fait, moi, j'ai toujours été convaincu qu'il ne fallait pas présenter le budget 2026 avant les élections parce qu'il y avait une nouvelle équipe. Il y a des maires qui m'ont convaincu aujourd'hui en me disant : tout compte fait, si on fait le budget avant, ce n'est pas si mal que ça parce qu'en même temps, on met les choses à plat. Et, en gros, quand on est élu, même si en plus, c'est une ville qui bascule, c'est-à-dire que vous changez de majorité. De toute façon, la nouvelle équipe, quand elle arrive, elle est obligée de mettre les pieds dans les pantoufles et au moins la première année de continuer sur les traces.

Monsieur le Maire : Pour tout vous avouer, c'est un peu ce qu'on avait fait en 2020.

Monsieur CORBEAUX : Voilà. Donc, c'est tous les maires qui me disent ça. Ce qui me fait dire, non ce qui me fait dire aussi, c'est que les bons résultats de la Ville, c'est peut-être aussi parce qu'il y avait des bons résultats avant.

Monsieur le Maire : Ben voilà.

Monsieur CORBEAUX : Non, mais première réflexion. Et, deuxième réflexion, si vraiment vous aviez voulu être sincère sur cette volonté de mettre les choses à plat, vous auriez demandé aux finances publiques, au Trésor public de faire une note. Je pense que là, on aurait pu dire : bon c'est une note du service public, d'un service public et auquel cas, moi, je vous l'accorde, on peut tout à fait admettre que ce soit une vision neutre de la situation, et pour que tout le monde ait les mêmes éléments. Là, je pense que c'est vrai. Après, je pense que la façon dont vous avez fait, ce n'est absolument pas la démarche que vous avez eue.

Monsieur le Maire : Très bien.

Monsieur CORBEAUX : Et, c'est pour ça que moi, après, vous savez, on est en campagne électorale. Chacun ici va vous brosser, parce que chacun essaie d'avoir une place. Donc, ça, je connais par cœur. Donc, là, là-dessus, je ne suis pas surpris des élections.

Monsieur le Maire : Très bien, en tout cas, pour la sollicitation des Services de la préfecture, nous y penserons pour 2032. Pas de souci. Alors, autre communication, celle où j'ai dû représenter la Ville de Seclin à l'occasion d'un recours exercé devant le tribunal administratif en référé. Monsieur EL GHAZI a engagé un recours contre le règlement intérieur qui portait le nombre de caractères dévolus à l'expression des Conseillers municipaux isolés à 145 caractères. Donc, j'ai représenté la Ville à cette occasion devant le TA, et, le tribunal administratif, par ordonnance du 24 décembre 2024, a donc rejeté les demandes formulées par Monsieur EL GHAZI. Point. J'ai dit quoi ? Oui, parce qu'il y a un 24, 24 décembre 2025, voilà. Nous pouvons passer ces communications étant entendues aux décisions municipales et à l'état des marchés.

4. DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS AU 30/01/2026

4.1 TABLEAU D'ENREGISTREMENT DES DÉCISIONS MUNICIPALES À LA DATE DU 30/01/2026

4.2 ÉTAT DES MARCHÉS CONCLUS AU 30/01/2026

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations particulières sur ceux-ci ? Pas d'observations particulières ? Très bien, je passe donc à la première délibération, celle relative à la subvention aux bénéficiaires de la Société historique de Seclin, et je laisse la parole à Madame EL MESSAOUDI.

Aucune remarque sur les décisions municipales et l'état des marchés

5. COMMISSION PRÉVENTION, SÉCURITÉ, SANTÉ, HANDICAP, AFFAIRES PATRIOTIQUES, VIE ASSOCIATIVE, RELATIONS INTERNATIONALES

Délibération n° 1

SUBVENTION 2026 – SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE SECLIN

Monsieur le Maire : Oui, pardon.

Madame EL MESSAOUDI : Je laisse la parole d'abord à Marie-Chantal, vas-y.

Monsieur le Maire : Ah, oui, pardon.

Madame RACHEZ : Je me déporte.

Monsieur le Maire : Très bien.

Madame EL MESSAOUDI : Merci, Monsieur le Maire. Donc, une première subvention pour la Société Historique de Seclin, qui a été vue en Commission Rayonnement et Inclusion. L'association donc Société Historique de Seclin organise le projet « Seclin au fil de l'eau » les 7 et 8 février 2026. Et, cette manifestation, elle prendra la forme d'une exposition accompagnée de conférences et de débats sur la relation entre la commune et l'eau de l'Antiquité à nos jours. Elle mettra en valeur les artistes locaux et elle rendra hommage à deux peintres Seclinois disparus. Ce projet vise à sensibiliser la population à l'importance de l'eau dans le développement historique, économique et social à Seclin. Il est proposé donc au Conseil municipal de décider d'accorder à l'association Société Historique de Seclin une subvention à projet d'un montant de 250 €.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Pas d'observations. Nous invitons bien évidemment les Seclinois à venir nombreux demain dans cette même salle pour venir découvrir cette exposition, où d'ailleurs, le décorum qui est présent dans la salle aujourd'hui témoigne d'ores et déjà de l'investissement de l'association sur cette belle manifestation. Et, nous sommes impatients d'être demain pour en savoir davantage. Je passe cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote à l'unanimité. Je vous en remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).

RACHEZ Marie-Chantal ne prenant pas part au vote.

Monsieur le Maire : Nous pouvons passer à la délibération n° 2 portée par Monsieur BACLET.

6. COMMISSION FINANCES

Délibération n° 2

FONDS DE CONCOURS TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BAS CARBONE – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À LA COMMUNE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA MEL – ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur BACLET : Merci, Monsieur le Maire. Donc, des nouvelles un petit peu plus réjouissantes, puisque nous parlions tout à l'heure d'efforts qu'on peut faire sur les subventions. Là, je vous demande d'accepter des fonds de concours qui viennent de la MEL. Le premier, il concerne les installations d'éclairage public qui sont en phase finale de travaux pour un montant de 44 164 €. Je passe les délibérations en même temps ?

Monsieur le Maire : Non, on va les passer les unes après les autres.

Monsieur BACLET : Je vous laisse pour le vote, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations sur cette délibération ? On la passe au vote. Des votes contre ? Abstention ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).

Délibération n° 3

FONDS DE CONCOURS TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BAS CARBONE – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À LA COMMUNE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA MEL – RIBAMBELLE

Monsieur BACLET : Alors, toujours un fonds de concours pour la MEL. Cette fois-ci, pour la Ribambelle. La Ribambelle, donc, c'est un bâtiment qui a été démonté, complètement déconstruit et qui a été remplacé par un portacabine qui a été inauguré la semaine dernière. Enfin, je ne vais pas vous faire, comment dire, la publicité sur le bâtiment, mais c'est un bâtiment très économe. La MEL nous aide à concurrence de 44 383,17 €.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? On la passe au vote. Des votes contre ? Abstention ? Vote à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).

Monsieur le Maire : La délibération n° 4.

Délibération n° 4

FONDS DE CONCOURS TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BAS CARBONE DU PATRIMOINE COMMUNAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À LA COMMUNE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA MEL – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR L'ÉCOLE JULES VERNE

Monsieur BACLET : Enfin, concernant les fonds de concours, malheureusement, il y a une fin. Celle-ci, donc, toujours de la MEL, concerne les panneaux photovoltaïques qui ont été installés sur l'école Jules Verne pour un montant de 21 392,29 €.

Monsieur le Maire : Monsieur SERRURIER, je pense que vous avez demandé la parole.

Monsieur SERRURIER : C'est bon, on m'entend ? Très bien. En fait, je voulais intervenir pour expliquer un petit peu les raisons de nos votes, surtout en cette dernière séance du Conseil municipal, de la mandature. C'est quelque chose de très important, un moment, un moment vraiment conclusif de toute l'action qui a été la nôtre. Simplement, comme vous avez parlé un peu, je vais parler un petit peu aussi pour faire quelques remarques, dire qu'on n'est pas dans le cadre du rapport. On est dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire. Et, je me souviens que dans tous les mandats précédents, j'en ai fait un peu, que dans tous les mandats précédents, à chaque fois, le Maire en poste disait : nous sommes dans le débat d'orientation budgétaire, donc il n'y a pas de débat. Effectivement, il n'y avait pas de débat, donc c'est surprenant qu'ici, on s'en étonne un peu. Alors ensuite, à défaut, Éric, d'avoir demandé une note du Service des impôts, je rappelle quand même que dans les mandats précédents, on a eu quand

même mieux qu'une note du Service des impôts, mais des rapports assez édifiants de la Chambre régionale des comptes qui mettaient en garde sur certaines positions financières ou certaines actions. C'est d'ailleurs pour cette raison que, Monsieur le Maire, en 2018, nous n'avions pas participé au vote sur le budget, et qu'en 2019, nous avons voté pour. Ce qui peut maintenant vous sembler étonnant, mais c'était quand même la réalité et ce qui explique un peu le changement d'histoire de la Ville. J'entends dire aussi, alors, Éric, ce n'est pas un hebdo, c'est un mensuel, ce qui est d'ailleurs une source d'économie, notamment en matière de ressources humaines, puisqu'on a beaucoup moins de diffusion. Et puis, c'est aussi une source d'optimisation et d'efficacité. Alors, le Maire est en photo, justement, en parlant de l'hebdo. Il est en photo avec un député, avec un député qui s'appelle Sébastien HUYGHE.

Monsieur le Maire : Monsieur SERRURIER, je me permets, si on peut en venir à la délibération.

Monsieur SERRURIER : J'y arrive, j'y arrive. Et donc, en fait, je signale simplement que moi aussi, j'ai souvent été en photo avec Monsieur HUYGHE, et que j'étais aussi en photo avec Philippe VASSEUR, le ministre de l'Agriculture, lorsqu'il était venu au salon Animavia et que j'étais le seul de la majorité à m'y être rendu par esprit républicain. Alors, j'en viens à la délibération.

Monsieur le Maire : Merci.

Monsieur SERRURIER : Alors, cette délibération, en fait, évidemment, malgré tout ce qui a été dit par Madame VION concernant les handicaps qui nous ont accablés en ce début de mandat, et donc un mandat qui a été particulièrement raccourci, eh bien, on se félicite d'avoir ce vote symbolique concernant les subventions, parce que sur 18 millions qui ont été réalisés durant le mandat, durant cette courte période de mandat, jamais on n'a connu un mandat aussi court, on a quand même récolté 10 millions de subventions pour le bien de la population. Et ça, Monsieur l'Adjoint aux Finances l'a rappelé, c'est la résultante de notre volonté et la résultante de l'engagement des Services qui sont allés chercher pied à pied ces subventions, comme le prouve encore, et ce sera ma conclusion, Monsieur le Maire, le total des subventions obtenues pour la salle du Nouveau Chapitre, puisque le coût réel de 10,9 millions, et non pas de 12 millions, comme on peut le lire d'une façon fautive dans certaines publications, coûtera à la Ville, effectivement, 2,9 millions. Donc voilà, c'était l'explication de ce vote réjoui.

Monsieur le Maire : Merci. Alors, j'ai une demande de parole de Madame HUART, ou est-ce Monsieur DECRAENE ? Madame HUART, oui, je vous en prie.

Madame HUART : Oui, j'avais une question, puisqu'on était du coup au chapitre subventions. En fait, j'avais repris les demandes de subventions qui ont été passées dans les Conseils municipaux précédents, et alors, je n'ai peut-être pas suivi, c'est possible. En fait, en janvier 2025, il y avait une demande de sollicitation de FEDER, pour la salle de spectacle, donc pour un montant total de 3 millions d'euros. Je voulais savoir où en était de ce dossier ? Est-ce qu'elle a été notifiée aujourd'hui ?

Monsieur le Maire : C'est même 3,3 millions de subventions qui ont été obtenues par l'Europe, voilà, et qui ont été notifiées.

Madame HUART : D'accord. Est-ce qu'il serait possible d'avoir la décision de notification par mail, s'il vous plaît ? Merci.

Monsieur le Maire : Oui, Très bien. Merci. On peut passer cette délibération au vote.

Monsieur CORBEAUX : Je voulais expliquer notre vote, Monsieur.

Monsieur le Maire : Ah, oui, oui. Attendez. Procédez à votre demande de parole.

Monsieur CORBEAUX : Excusez-moi, nous allons voter positivement. Je voulais simplement dire à Didier, qui m'appelle Éric, comme ça, que Didier, parce que je sais que tu as des problèmes de surdité. Didier m'appelle Éric, c'est très bien, c'est très gentil. Simplement, quand tu rappelles les dates et tes votes au budget, j'avoue que j'ai du mal à m'y retrouver. Tu as tellement fait de groupes que je n'arrive plus à savoir à quel moment où tu étais. Donc sincèrement, je n'ai pas pu trop comprendre ton intervention.

Monsieur le Maire : Voilà, petite escarmouche. Y a-t-il d'autres observations constructives ? Non, je n'en vois pas, je passe donc au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote à l'unanimité, merci. Voilà, et je rappelle effectivement, voilà, les chiffres ont été énoncés par Monsieur SERRURIER, 18 millions d'investissements sur ce mandat raccourci, et 10 millions d'euros de subventions obtenues.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).

Monsieur le Maire : On peut passer à la délibération suivante, celle relative à la création d'emplois et recrutement en contrat d'engagement éducatif.

Délibération n° 5

CRÉATION D'EMPLOIS ET RECRUTEMENT EN CONTRAT D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF

Monsieur BACLET : Merci, Monsieur le Maire. Donc, c'est une délibération qui devient maintenant récurrente. C'est donc la création de CEE, Contrat d'Engagement Éducatif, qui nous permet donc d'engager des jeunes pour encadrer nos centres de vacances. Et, cette fois-ci, donc, il est proposé la création de 40 emplois non permanents pour les loisirs de vacances d'hiver, qui se déroulent du 14 février au 28 février 2026, et ensuite de créer 43 emplois pour les vacances de printemps, qui se déroulent du 11 avril au 25 avril 2026.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations sur cette délibération ? Je vais finir par croire que vous êtes le chef de groupe, Monsieur CORBEAUX. Non, non, mais je vous laisse la parole, je vous laisse la parole.

Monsieur CORBEAUX : Vous en voulez encore de. Ce n'est plus Monsieur CADART, c'est Rocky.

Monsieur le Maire : Moi, ça me manque, le débat de 2020 me manque,. Je trouvais que c'était un vrai moment de sincérité et d'échanges.

Monsieur CORBEAUX : Tout à fait, tout à fait.

Monsieur le Maire : Voilà. Je vous laisse la parole, Monsieur CORBEAUX.

Monsieur CORBEAUX : Non, c'est simplement pour rappeler que nous, on s'abstient, évidemment pas pour le recrutement des jeunes et pour la qualité de l'accueil des enfants Seclinois, simplement par rapport au calcul des cotisations sociales, notamment de retraite, pour ces contrats. Nous sommes d'accord avec le monde de l'animation, qui estime qu'il faudrait des contrats plus vertueux, notamment pour que ces jeunes puissent avoir de véritables cotisations de retraite. C'est simplement pour ça qu'on s'abstient. Madame PELLIZZARI m'avait demandé qu'on rappelle quand même, parce que chaque fois, on s'abstient, mais qu'on rappelle pourquoi.

Monsieur le Maire : Alors, y a-t-il donc des oppositions sur cette délibération ? Abstention, abstention, parce que je ne sais plus qui fait partie des groupes ou pas des groupes là. Donc, abstention, si vous pouvez lever la main pour qu'on comprenne bien. Voilà. Voilà. Vote favorable ? Merci.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
25 VOIX POUR**

**7 ABSTENTIONS (CORBEAUX Eric, DAL Perrine, PACINI Antoine, DECRAENE Pierre, PELLIZZARI Rachel, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin)
PRUNES-URUEN Sophie absente sans procuration.**

Monsieur le Maire : Nous passons à la délibération suivante, celle de la création, suppression d'emplois permanents.

Délibération n° 6

CRÉATION – SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur BACLET : Oui, donc ce sont des choses qui ont été vues lors du CST, le Comité Social Territorial du 4 février dernier. Et donc, je ne vais pas reprendre en détail les demandes et les créations, en sachant que ces modifications ont été votées à l'unanimité par les deux collègues.

Monsieur le Maire : Des observations ? Nous pouvons passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Ah, pardon, Monsieur.

Monsieur SERRURIER : Oui, je voulais juste signaler que lors de ce CST, qui était aussi le dernier CST de cette mandature, il y a eu des choses très intéressantes qui ont été dites notamment par les représentants du personnel qui ont souligné que ce mandat, malgré les difficultés, avait été un mandat où on avait parfois discuté, mais où ça s'était, je cite : « toujours bien passé, bien terminé ». Et puis, nous féliciter collectivement de l'action qui a été menée contre la précarisation du personnel depuis 2020, 2021, en fait, puisqu'auparavant, il y avait des emplois à l'heure qui ont été transformés, au pire, en emplois fixes, ce qui signifie que ces gens-là, maintenant, ont droit aux congés payés, ont droit aux congés maladie, et ainsi de suite. Et puis, que grâce au dialogue social souligné par les membres du personnel lors de ce CST, eh bien, chaque année, nous réalisons 10 stagiairisations, si ma mémoire est bonne, alors qu'auparavant, mais ça, je savais, mais je ne savais pas que c'était à ce point-là. Auparavant, je le signale, du temps où j'avais créé deux groupes différents, Éric, et donc, c'était parfois 3 ans, parfois 4 ans, parfois 5 ans, avec rappel à l'ordre de la préfecture, 6 ans, 8 ans, 10 ans, et même, tenez-vous bien, 18 ans. 18 ans avant de pouvoir être stagiairisé. Donc, en fait, on a lutté contre cette précarisation, et je crois qu'on peut tous, collectivement, s'en féliciter.

Monsieur le Maire : Merci. Alors, je vois un micro, Monsieur VANDEKERCKHOVE, oui.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Ce n'est pas de la provocation, mais vraiment, je remarque que quand j'ai voulu intervenir en début de Conseil, vous m'avez coupé cinq fois, peut-être en trois minutes. Monsieur SERRURIER, là, il est en train de dérouler le programme électoral et les arguments de campagne.

Monsieur le Maire : J'ai repris Monsieur SERRURIER tout à l'heure.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Ouais, mais pas de la même manière. Tout le monde aura pu remarquer la manière dont vous l'avez fait pour votre camarade.

Monsieur le Maire : Peut-être parce qu'il ne m'a pas répondu de façon si agressive que la vôtre.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Ce n'était pas le même ton, donc, je voulais juste faire remarquer ça. C'est quand même dommage de ne pas pouvoir, en tant que police de l'Assemblée, avoir les mêmes pratiques pour tout le monde.

Monsieur le Maire : Là, simplement, moi, le fait que Monsieur SERRURIER puisse rappeler ce qui s'est passé en CST, on n'est pas complètement hors cadre. Alors, je passe cette délibération au vote. Ah, Monsieur DECRAENE. Alors, Monsieur DECRAENE, oui.

Monsieur DECRAENE : Puisque, apparemment, je ne parle pas assez. Je vais essayer d'être constructif. Je pense que là, j'aimerais bien, c'est le dernier Conseil municipal, qu'on puisse le passer correctement, qu'on boive un verre de l'amitié après et qu'on arrête de se brosser dans le sens du poil. J'ai été le meilleur, et puis avant, et puis ceci. Il y a des moments où il faut arrêter, quoi.

Monsieur le Maire : D'accord.

Monsieur DECRAENE : Non, mais sincèrement, je le dis parce que là, franchement, en plus, il y a pas mal de public aujourd'hui, et c'est très bien, et je remercie le public d'être venu. Franchement, quel cinéma encore vous donnez ? C'est catastrophique, quoi.

Monsieur le Maire : Bien sûr. Merci pour cette très belle intervention, Monsieur DECRAENE, qui nourrit ardemment le débat. Nous pouvons passer donc au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote à l'unanimité. Nous vous en remercions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).

Monsieur le Maire : Délibération n° 7.

Délibération n° 7

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur BACLET : Oui, là, il s'agit du toilettage qu'on fait très régulièrement. Toilettage qui a été donc proposé toujours au CST du 4 février. Toilettage, donc, c'est la remise au carré des postes à pourvoir avec suppression et création des différents postes. Voilà. Vous avez le tableau qui est fourni avec la délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ? On peut passer au vote. Des abstentions ? Vote contre ? Vote à l'unanimité. Merci beaucoup. Merci, Monsieur BACLET.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Madame RACHEZ pour la délibération n° 8 : programmation du contrat de Ville 2026.

7. COMMISSION LIEN SOCIAL, SÉNIORS, INTERGÉNÉRATIONNEL

Délibération n° 8

PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE 2026

Madame RACHEZ : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Donc, effectivement, cette délibération concerne la programmation du contrat de Ville 2026, vu la Commission du Lien social senior, réunie le 20 janvier 2026. Donc, comme chaque année, la Ville de Seclin élabore une programmation d'actions dans le cadre de l'appel à projets du contrat de Ville coordonné par la MEL. Là, il s'agit donc de favoriser le développement d'opérations de proximité sur le quartier de la Mouchonnière, quartier prioritaire de la politique de la Ville. La programmation 2026 de la Ville de Seclin, donc, répond aux thématiques métropolitaines formalisées dans le nouveau contrat de Ville et des solidarités 2024-2030, déclinées dans le volet local Seclinois voté au Conseil municipal du 20 septembre 2024. Pas de grands changements, donc, dans cette programmation. On termine, je mets juste un point sur les CPO qui se terminent cette année, on en avait cinq, donc, les Contrats Pluriannuels d'Objectifs qui se terminent cette année. En nouvelle, en nouvelle programmation, on a Emmaüs Connect. Voilà. Donc, il est proposé au Conseil municipal de décider de valider cette programmation, d'autoriser Monsieur le Maire à adresser aux porteurs de projets associatifs concernés la notification attributive de subventions correspondantes.

Monsieur le Maire : Des interventions ? Non. On peut passer cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Vote contre ? Vote à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).

Monsieur le Maire : Merci, Madame RACHEZ, encore à vous pour la constitution du GCSMS.

Délibération n° 9

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COOPÉRATION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE AVEC LE
CCAS DE GONDECOURT ET LE GROUPEMENT HOSPITALIER SECLIN-CARVIN EN VUE DE LUI
TRANSFÉRER L'AUTORISATION DU SSIAS POUR CRÉER UN SAD MIXTE

Madame RACHEZ : Voilà, je vais essayer de bien le dire aussi, Monsieur le Maire. Effectivement, constitution donc de ce GCSMS. Donc, là, cette constitution, donc, arrive à sa fin. Cette délibération nous permet de vous présenter le dossier complet de création qui a été envoyé fin décembre à l'ARS. Jusqu'à aujourd'hui, on n'a pas de nouvelles, donc, normalement, il n'y a pas de rappel. Tout est complet, puisqu'ils avaient un mois pour nous appeler.

Monsieur le Maire : Est-ce que, pardon, je peux me permettre juste, voilà, si vous pouvez repréciser, parce que c'est vrai que j'ai lancé l'acronyme GCSMS, mais peut-être de repréciser de quoi il s'agit exactement et quelle est la finalité de ce GCSMS, pour que chacun puisse bien mesurer.

Madame RACHEZ : Alors, oui, c'est le Groupement donc de Coopération Sociale et Médico-Sociale avec le CCAS de Gondecourt et le centre hospitalier de Seclin qui concerne donc notre SSIAD Seclinois, qui ne pouvait plus exercer en l'état. Donc, au dernier décret, c'était de former un SAD, donc un SAD : S.A.D, en ayant avec nous un SAAD : S.A.A.D. Voilà, donc, nous, nous étions obligés, pour pouvoir continuer à exercer, de nous, de nous associer, oui, avec un SAAD. Et, nous sommes ravis d'avoir trouvé le SAAD public, ce qui nous permet de continuer avec notre personnel. On a sauvé notre personnel. On a aussi, et ça, c'est le plus, le plus important, il n'y aura pas de changement au niveau de nos patients, je vais dire. Voilà, ils auront toujours le même personnel à leur service et ça, nous en sommes enchantés. Voilà, je ne sais pas si j'ai bien ?

Monsieur le Maire : Oui, c'est ça. Je pense que c'était important de recontextualiser un peu les choses.

Madame RACHEZ : Donc voilà, cette délibération concerne ce dossier de création qui a été délivré, donc vous l'avez en annexe, et aussi le dossier de transfert d'autorisation qui n'était pas finalisé. Donc là, on vous le présente finalisé. Il s'agit donc, ce soir, de proposer au Conseil municipal de décider concernant le GCSMS d'approuver la constitution d'un GCSMS, donc de droit public, avec le CCAS de Gondecourt et le groupe hospitalier Seclin-Carvin, d'approuver la convention constitutive de ce GCSMS concernant le transfert de l'autorisation du SSIAD au GCSMS, d'approuver le transfert de l'autorisation du SSIAD au GCSMS lorsque celui-ci aura été constitué, d'approuver le protocole de transfert, de donner pouvoir à son Président pour signer le protocole de transfert, et concernant la création du SAD mixte par le GCSMS, d'approuver la création d'un SAD mixte par transfert au GCSMS des autorisations à gérer le SSIAD du CCAS de Seclin, et l'autorisation à gérer le SAD du CCAS de Gondecourt, d'approuver les annexes, de donner pouvoir à son Président pour signer le dossier de création de ce SAD mixte.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions sur cette délibération ? Très bien. Je passe cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote à l'unanimité pour ce groupement qui, voilà, était attendu, enfin, qui était attendu, enfin, on attend encore, voilà, l'accord définitif de l'ARS, bien évidemment, mais en tout cas, c'est sur de bonnes voies. Comment ? Voilà, ça devrait, on devrait être rassuré assez rapidement, en tout cas. Merci en tout cas pour ce vote très important pour les Seclinois. Merci Marie-Chantal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).

Monsieur le Maire : Nous pouvons passer à la délibération suivante, celle de Monsieur SERRURIER, délibération 10, sur la médiathèque municipale.

8. COMMISSION RAYONNEMENT & INCLUSION DANS LES MANIFESTATIONS
CULTURELLES, SPORTIVES & COMMERCIALES – COMMUNICATION

Délibération n° 10

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE – AUTORISATION DE REVERSER LES RECETTES D'UNE VENTE DE
LIVRES AU PROFIT DU TÉLÉTHON

Monsieur SERRURIER : Donc, en fait, on est ici dans une opération qui devient courante, heureusement, puisqu'il s'agit de donner les bénéfices de la braderie de livres qui a été organisée en décembre dernier au profit du Téléthon, sous une forme de subvention quand même intéressante, de 906 €. Et, j'en profite pour remercier Monsieur VANDENKERCKHOVE, élu en charge, et les Services, son Service et ceux de la médiathèque municipale.

Monsieur le Maire : Qu'est-ce qu'on entend ? C'est quoi ? Je me permets d'intervenir pour solliciter que les téléphones soient mis sous le mode silencieux, s'il vous plaît. Monsieur SERRURIER, s'il vous plaît.

Monsieur SERRURIER : Oui, alors, cette fois-ci, c'est carrément le désherbage, c'est-à-dire qu'il faut faire de la place pour mettre les nouvelles collections.

Monsieur le Maire : Non, mais, je pensais que vous aviez encore un exposé à achever.

Monsieur SERRURIER : Non, j'avais mis un point final pour celui-là.

Monsieur le Maire : Un point final. Très bien. Nous pouvons donc passer cette délibération au vote, sauf s'il y a une intervention particulière. Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Vote contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).

Monsieur le Maire : Vous pouvez donc poursuivre la délibération suivante.

Délibération n° 11

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE – DON D'OUVRAGES DÉSHÉRBÉS

Monsieur SERRURIER : Voilà. Donc, concernant le désherbage, cette fois-ci, il ne s'agit non pas de, vous savez, de détruire les ouvrages, mais au contraire d'en faire don à des associations, des entreprises ou des ONG, des ONG de recyclage qui sont engagées dans une démarche d'écologie et d'insertion professionnelle.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations sur cette délibération ? On la passe au vote. Des votes contre ? Abstention ? Vote à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur SERRURIER, c'est encore à vous.

Délibération n° 12

DONS D'ŒUVRES ARTISTIQUES AU PROFIT DE LA COMMUNE

Monsieur SERRURIER : Oui, alors là, vous allez voir défiler des images parce qu'on a beaucoup de chance en cette fin de mandat. Il y a beaucoup d'artistes qui font des dons à la Ville, qu'on accepte généralement, parce que ce sont tous des dons de grande qualité. Au cours de l'année 2025, la Ville a reçu plusieurs dons d'œuvres. Il faut vous les présenter, et puis les faire accepter. D'abord, un portrait d'Emmanuel Joseph QUECQ, qui était quelqu'un qui habitait Burgault, entre 1756 et 1843, qui était Conseiller du Roy au siège de la gouvernance du souverain au Bailliage de Lille et qui est enterré au cimetière de Seclin. Cette valeur a été estimée à 250 €, mais j'ai demandé à Monsieur le Maire qu'on revoie un peu l'expertise pour voir si, à mon sens, elle doit valoir sans doute plus cher. Donc, il faut bien vous la présenter quand même. La deuxième, c'est un don d'une dame dont le grand-père avait acquis un tableau de Jean-Baptiste MULIER. Vous voyez, avant que des bâtiments ne soient abattus, notamment la grande cheminée. Le grand-père s'appelle Monsieur Jean-Marie GARDEZ. Il a acquis non pas, comme il est marqué dans la délibération, l'œuvre que vous avez sous les yeux en 1895, mais en

1995, puisque Jean-Baptiste MULIER est né en 1902, il aurait eu beaucoup de difficultés. Et, c'est sa petite-fille, Mme Marie-Flore GARDEZ qui a offert cette œuvre, en demandant, par contre, qu'elle ne soit pas mise à disposition à l'artothèque, alors que toutes les autres pourront l'être, mais en demandant qu'elle soit mise dans un bâtiment municipal. Pour les autres qui pourront donc faire, être prêtées dans le cadre de l'artothèque, un don de l'Office de tourisme de Seclin Mélantois, et je remercie d'ailleurs Monsieur Alain FRUCHART, qui le présidait précédemment, et qui offre à la Ville quatre œuvres qui avaient été acquises par cet Office de tourisme. D'abord, on a une toile de la Collégiale sous la neige de Patrick POTE, qui a une valeur de 1 200 €. Vous voyez, c'est celle qui est en bas. On reconnaît bien son style et les couleurs. Ensuite, on a une représentation de la Collégiale sous la pluie, c'est en haut à gauche, de Pascal HERIVEAUX. Là, c'est estimé à 800 €. Ensuite, on a une représentation de l'ancien hôpital, en haut à droite, toujours du même Pascal HERIVEAUX, pour une valeur de 700 €. Et, une représentation de l'ancien hôpital, qui ne figure pas sur ces photos, à moins que ce ne soit derrière, mais je ne pense pas, pour une valeur de 50 €. Et là, on n'a pas réussi à savoir qui avait réalisé cette œuvre. Alors, ces œuvres étaient donc exposées dans le bâtiment que vous connaissez, qui était prêté par DSM. Et, la valeur de l'œuvre nous a été communiquée par Monsieur Alain FRUCHART. Ensuite, un don très important. On peut y aller, Pauline ? C'est un don qui a été fait en novembre. Elle n'est plus là ? On peut passer ? Voilà, qui a été fait par la famille de Patrick POTE, à qui on a rendu hommage en novembre, qui a remis six œuvres à la Ville de Seclin. Donc, on voit, parmi ces œuvres, une toile en hommage à Gaston CRIEL, qui est une très grande toile, sur la droite. Gaston CRIEL, écrivain Seclinois, poète Seclinois, qui avait été secrétaire d'André GIDE. Ensuite, une toile représentant l'intérieur du café rue Maurice BOUCHERY, un café qui était juste en face, sur la gauche, qui était juste en face de l'habitation et de l'atelier de Jean-Baptiste MULIER, avec, représentées dessus, on ne voit pas très bien d'ici, les femmes panthères. Ensuite, on a une toile qu'on ne voit pas sur ce cliché, représentant le carnaval de Cassel. Alors, il figure dans le hall de l'Hôtel de Ville. Il figurera dans le mur face à l'entrée, une fois qu'on aura pu le protéger du ventilateur qu'il y a dessous. Ensuite, on a un tableau encadré avant qui s'appelle « Quand le tambour reprend son souffle », d'une valeur estimée de 1 500 €. Le précédent, c'est 3 000 €. Ensuite, on a un tableau inachevé de Patrick POTE, c'est en haut à droite, d'une valeur de 800 €. Enfin, nous avons, sans avoir les diapos sous les yeux, nous avons reçu cinq œuvres de Monsieur Jean-Denis CLABAUT, qui sont des pochoirs que nous avons fait réaliser pour pouvoir les mettre sur les murs de l'école Paul DUROT dans le cadre de « l'Art dans la ville ». Voilà, on peut s'en féliciter.

Monsieur le Maire : Très bien, oui, oui. Y a-t-il des observations particulières sur cette, sur ces donations ? Je pense qu'on peut tout à la fois remercier Monsieur FRUCHART par rapport à ces dons, la famille de Patrick POTE, bien évidemment, Monsieur CLABAUT, enfin, voilà, l'ensemble des donateurs. Et voilà, je sais en tout cas qu'ils auront une place bien préservée au sein de, au sein de la municipalité. Donc, voilà, ce sont de grands remerciements que l'on adresse à chaque personne qui a pu faire ce don. Y a-t-il des observations ? On passe au vote. Abstention ? Vote contre ? Vote à l'unanimité. Je vous en remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).

Monsieur le Maire : Nous passons à la délibération portée par Madame MASSET sur les bourses communales

9. COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF

Délibération n° 13

BOURSES COMMUNALES – ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

Madame MASSET : Bonsoir à tous. Donc, c'est une délibération qu'on a l'habitude de prendre comme chaque année. Donc là, elle est à l'identique de l'année dernière. Nous proposons d'adopter les tarifs comme suit, donc 55 € pour les étudiants poursuivant des études post-baccalauréat, 30 € pour les élèves à partir de la seconde jusqu'au diplôme de fin d'études secondaires, 20 € pour les élèves de la classe de sixième à la classe de troisième, et une reconduction du versement de la bourse communale aux enfants des gens du voyage dont les parents stationnent sur l'aire d'accueil.

Monsieur le Maire : Merci. Des interventions sur ce sujet ? Pas d'intervention. On passe la délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Vote contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Monsieur CARLIER.

10. COMMISSION PATRIMOINE, AMÉNAGEMENT ET SERVICES TECHNIQUES

Délibérations n° 14, 15 et 16

DÉNOMINATION D'UNE RÉSIDENCE – ÉLISABETH BADINTER
DÉNOMINATION D'UNE RÉSIDENCE – Philippe LECLERCQ
DÉNOMINATION D'UNE RÉSIDENCE – Patrick POTE

Monsieur CARLIER : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Je vous propose peut-être de passer les quatre délibérations. Voilà.

Monsieur CARLIER : Les trois.

Monsieur le Maire : Les trois, pardon. Vous avez raison, les trois délibérations.

Monsieur CARLIER : Trois délibérations sur le même, le même but, qu'il convient pour faciliter le repérage pour les Services de secours, le SAMU, les pompiers, les gendarmes, le travail des préposés de la Poste, et d'autres Services publics ou commerciaux. Il est important de donner un nom à certains bâtiments. Considérant l'intérêt communal que représente un complément de dénomination pour un logement récent qui est installé dans le cadre de la réhabilitation de la Mouchonnière, il est proposé de donner le nom de résidence Élisabeth BADINTER. Élisabeth BADINTER, née le 5 mars 1944 à Boulogne-Billancourt, est une philosophe historienne des idées des Lumières, féministe et essayiste français, française, pardon. Fille du publicitaire Marcel BLEUSTEIN-BLANCHET, fondateur de Publicis. Elle grandit dans un environnement intellectuel stimulant. Agrégée de philosophie, elle enseigne longtemps à l'école Polytechnique, où elle développe une réflexion croisant philosophie, politique, études de genre et histoire des mentalités. La seconde délibération concerne un nouvel immeuble qui sera construit au 36 rue Roger Bouvry, sur l'ancienne Brasserie Leclercq. Cette résidence, nous vous proposons de lui donner le nom de résidence Philippe LECLERCQ. Philippe LECLERCQ, Président de l'Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre, est né à Seclin, le 19 novembre 1925. Petit-fils du fondateur de la Brasserie LECLERCQ, il s'est engagé dans l'armée en septembre 1944, lors de la Seconde Guerre mondiale. À son retour, il est retourné travailler dans la brasserie familiale, puis a consacré une grande partie de son temps à la vie associative Seclinoise, notamment en faveur des Anciens Combattants et du tennis club de Seclin. La troisième délibération concerne la création d'une résidence sénior de 88 logements collectifs par Tisserin et le promoteur Les Villages d'Or. Pour cette résidence, nous proposons de lui donner le nom de résidence Patrick POTE. Né à Seclin, le lundi 28 janvier 1952, Patrick POTE était un peintre Seclinois reconnu et apprécié. Il affectionnait les paysages maritimes à Wissant, aimait mettre en couleur ses souvenirs de Bretagne, et offrir, avec ses pinceaux, une autre vue de la Collégiale Saint-Piat. Depuis son atelier, où il peignait aussi, avec talent, des scènes d'intérieur, des nus au fusain. Il est décédé à Seclin le vendredi 10 octobre 2025, à l'âge de 73 ans. Il est donc proposé au Conseil municipal de décider de la dénomination de ces trois résidences.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur CARLIER. Monsieur VANDEKERCKHOVE.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Désolé si j'embête tout le monde, mais je ne vais pas avoir le même vote sur les trois délibérations. Du coup, si c'est possible d'avoir un vote différent.

Monsieur le Maire : On fera un vote individuel, enfin un vote, pardon, séparé.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Je pensais que vous vouliez regrouper.

Monsieur le Maire : Non, non. Enfin, vous souhaitez intervenir ?

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Moi, je vais parler, ouais, en tout cas sur la première délibération. Je pense que, enfin, le nom qui est proposé, n'est pas forcément une proposition qui va rassembler en tout cas tout le monde, qui ne fera pas l'unanimité. Moi, en tout cas, je ne me reconnais pas dans cette proposition pour des raisons, je ne vais pas rentrer forcément dans le débat. Mais, en tout cas, je voterai contre la première délibération.

Monsieur le Maire : J'espère que ça n'est pas lié à ses appartenances religieuses. Je propose de passer.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Allez au bout de votre propos, si vous voulez, Monsieur CADART.

Monsieur le Maire : Non, non, j'ai dit : j'ose espérer que.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Allez au bout de votre propos, si vous souhaitez m'accuser de je ne sais pas quoi.

Monsieur le Maire : J'ose espérer que, j'ose espérer que voilà, c'est tout. Monsieur EL GHAZZI.

Monsieur EL GHAZZI : Alors moi, pareil, je ne vais pas voter, enfin, en tout cas, je vais voter contre la première délibération. Par contre, moi, je vais détailler pour quelle raison. Encore une fois, c'est une nomination qui a été faite, là, de ce que je lis, apparemment, ça a été fait en Commission Patrimoine, Aménagement et Services Techniques. Encore une fois, je le dis, j'aurais bien voulu, enfin, j'aurais souhaité que cette nomination soit faite concrètement avec les Seclinois. Bon, ben, ça ne sera pas pour ce coup-là. Donc ça, pour le coup, je vais voter contre. Et, la seconde chose, en fait, c'est par rapport à la personne. Alors, vous avez dressé le beau tableau de Madame BADINTER de ce côté-là, mais il y a aussi un autre tableau que moi, personnellement, je ne me reconnais pas du tout, surtout sur le féminisme. Moi, je fais partie, en fait, disons, en tout cas, je me considère plus proche d'une certaine forme du féminisme que, elle, ne partage pas. Je veux juste rappeler des propos qu'elle a tenus, c'était en 94, lorsque le juge Clarence THOMAS, alors c'est aux États-Unis, avait accédé à un poste assez élevé. Il y a sa collaboratrice qui avait, à ce moment-là, dit qu'en gros, elle avait subi un harcèlement sexuel. Et, pour le coup, Madame BADINTER avait dit : la chasse aux sorcières a laissé place à la chasse aux sorciers. Par quel dévoiement du féminisme est-on arrivé là ? Et, lorsqu'on apprend, enfin, lorsqu'on découvre, plus de 20 ans plus tard, qu'il y a eu l'affaire MeToo, et donc, en gros, que Madame BADINTER n'était pas favorable à ce qu'il y ait cette libération de parole, et plutôt que c'était une chasse aux sorciers, pour le coup, avec l'affaire EPSTEIN, quand il y a eu le MeToo, on sait ce que ça a donné, et on sait le nombre de femmes qui, pour le coup, ont eu la libération de la parole et ont pu s'exprimer. Donc voilà, moi, personnellement, c'est pour ces positions-là que je ne suis pas favorable, et aussi par rapport au fait que les Seclinois n'ont pas été concertés.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur VANDEKERCKHOVE, vous souhaitez ?

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Petite précision, je suis quand même vraiment choqué de votre remarque tout à l'heure. C'est à demi-mots, vous m'accusez d'être antisémite, si je comprends bien, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Non, non. Comme vous n'êtes pas allé au bout de votre pensée.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Alors, ce n'est pas par rapport à votre remarque, mais tout à l'heure, j'ai dit quand même que l'information était importante dans la notion de démocratie. Quand je dis que tout le monde ne se reconnaît peut-être pas, par exemple, Monsieur EL GHAZZI a sa position. De ce que, je ne suis pas expert de la vie et de la pensée de Madame BADINTER, mais j'ai quand même entendu des choses où, en tout cas, elle a cette tendance à mettre sur le même plan l'extrême droite et des mouvements de gauche, notamment le mouvement de la France Insoumise, je pense que ça, c'est quand même une dérive assez grave parce que la gauche a une histoire quand même d'antifascisme en France. Dans l'antifascisme, il y a aussi la lutte contre tous les intégrismes quels qu'ils soient. Et voilà, moi, c'est pour ça, en tout cas, que je ne veux pas voter cette délibération. Et, notamment, je pense que, enfin votre remarque, moi, j'ai des combats qui me sont chers, que j'ai menés aussi ici dans la commune, et il y a des amalgames qui sont faits. Alors là, ce soir, j'ai l'impression que ça en est un, mais qu'ils sont faits

un petit peu partout. Et, Madame BADINTER a aussi, je pense, participé à une certaine forme d'amalgame. Donc moi, en tout cas, voilà les raisons qui font que, pour lesquelles je ne voterai pas cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci pour ces précisions. S'il n'y a pas d'autres observations, je propose de la passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Des votes favorables ? Pardon, attendez, vous vous abstenez ?

Madame HUART : Sur le sujet de Madame BADINTER, j'avoue que je n'avais pas pris connaissance des sujets de polémique.

Monsieur le Maire : Voilà, je passe la première délibération, on va passer les autres ensuite. Donc, sur la délibération de la dénomination Élisabeth BADINTER, y a-t-il des oppositions ? Voilà, des abstentions ? Des votes à la majorité ? Merci.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

24 VOIX POUR

2 VOIX CONTRE (EL GHAZI Fouad Eddine, VANDEKERCKHOVE Benjamin)

6 ABSTENTIONS (CORBEAUX Eric, DAL Perrine, PACINI Antoine, DECRAENE Pierre, PELLIZZARI Rachel, HUART Cécile)

PRUNES-URUEN Sophie absente sans procuration.

Monsieur le Maire : Délibération relative à la dénomination de la résidence Philippe LECLERCQ, y a-t-il des abstentions ? Oppositions ? Ah, Monsieur EL GHAZZI, abstention ou opposition ?

Monsieur EL GHAZZI : Abstention.

Monsieur le Maire : Abstention.

Monsieur EL GHAZZI : Mais juste par rapport à ce que j'ai dit, pour être cohérent.

Monsieur le Maire : Oui, on a compris très bien. Donc, une abstention. Vote favorable.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

31 VOIX POUR

1 ABSTENTION (EL GHAZI Fouad Eddine)

PRUNES-URUEN Sophie absente sans procuration.

Monsieur le Maire : Sur la dénomination de la résidence Patrick POTE, y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Vote favorable. Je vous remercie.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

31 VOIX POUR

1 ABSTENTION (EL GHAZI Fouad Eddine)

PRUNES-URUEN Sophie absente sans procuration.

Monsieur le Maire : Monsieur LEMAITRE, délibération n° 17 sur la dénomination d'une allée Grand Cèdre.

Délibération n° 17

DÉNOMINATION D'UNE ALLÉE – GRAND CÈDRE

Monsieur LEMAITRE : Oui, merci, Monsieur le Maire. Donc, c'est une régularisation, puisque ce lotissement existe depuis quelques années, mais les Services n'ont pas retrouvé le fait que cette dénomination soit passée par une délibération. Donc, il vous est proposé, du coup, par cette délibération, d'officialiser l'existence de l'allée du Grand Cèdre, et donc il est proposé au Conseil municipal de décider de nommer la voie allée du Grand Cèdre, comme elle l'était, mais sans document de référence.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Je passe au vote. Abstention ? Vote contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).

Monsieur le Maire : Monsieur LEMAITRE, pour la délibération 18.

Délibération n° 18

ORGANISATION CONCOURS « MAISONS ET BALCONS FLEURIS » – DÉLIBÉRATION CADRE

Monsieur LEMAITRE : Oui, donc tout comme chaque année, il est proposé d'organiser le concours « Maisons et balcons fleuris ». Cette délibération est donc cadre, et elle précise donc la manière dont se passe ce concours. Et, comme chaque année, avec Madame GAUDEFROY, on invite chaque conseiller à pouvoir faire partie du jury. On fait le tour des concourants, enfin des maisons donc fleuries ou balcons fleuris en vélo, et donc ça donne lieu à des remises de prix pour deux catégories, donc les maisons avec espace vert, et la deuxième catégorie, les immeubles collectifs, pour concourir de taille plus réduite, permettant à chacun de concourir. Ça participe à la qualité des espaces publics, donc on s'en réjouit, et c'est parce que chaque Seclinois est invité à participer à la qualité des espaces publics que, par la remise d'un prix, ils sont invités, et par la somme qui leur est remise, de continuer, ou en tout cas, ils sont dédommagés l'année en question, et ils sont invités à reconcourir, si, bien sûr, ils le souhaitent. Donc, il est proposé au Conseil municipal de décider d'adopter les modalités d'organisation du concours, et de fixer le montant des prix tels que vous pouvez les lire, donc 110 €, 100 €, 90 €, en fonction du classement, selon le barème que je viens de vous indiquer, et d'autoriser le Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document pour effectuer les virements auprès de ces personnes, donc lauréates.

Monsieur le Maire : Merci. Des interventions sur cette délibération ? On la passe au vote. Abstention ? Vote contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).

Monsieur le Maire : Délibération suivante.

Délibération n° 19

TRANSFERT DE PARCELLES DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL VERS LE DOMAINE PUBLIC MÉTROPOLITAIN – COUR BOUCHE

Monsieur LEMAITRE : Oui, une délibération qui va être chère au quartier de Burgault puisqu'il était convenu qu'on puisse agrandir le parking en face de la pharmacie, comme ça, tout le monde le situera bien, Cour Bouche. Et donc, pour pouvoir faire cet agrandissement et pour qu'elle n'impacte pas les finances de la collectivité, il a été proposé à ce que le terrain ou les terrains, puisque ce sont plusieurs parcelles, soient donc rétrocédés à la métropole européenne de Lille pour l'euro symbolique. La métropole européenne de Lille qui, du coup, se chargera du coût des travaux. Donc, il est proposé au Conseil municipal de décider d'autoriser Monsieur le Maire, donc, à transférer à l'euro symbolique l'ensemble des parcelles que vous voyez apparaître sur cette délibération, d'autoriser Monsieur le Maire à régulariser tous les actes afférents à cette opération, de procéder à la sortie des biens du patrimoine de la Ville et de préciser que le transfert de propriété s'inscrit dans le cadre de l'article et qui n'est pas soumis à déclassement du domaine public.

Monsieur le Maire : Monsieur EL GHAZI.

Monsieur EL GHAZI : Juste une petite question parce que, de mémoire, quand je faisais partie de la majorité, il y avait une discussion aussi sur le fait que par rapport à la rue Parmentier, avec les soucis de stationnement qu'il peut y avoir, qu'il y ait un accès entre le parking et la rue Parmentier. Je voulais

savoir où est-ce que ça en était. Est-ce que ça fait partie aussi des parcelles qui ont été saisies, les garages ?

Monsieur le Maire : Là, il n'y a pas de saisie de garage, il n'y a rien de tout ça. C'est un transfert de propriété vers la métropole européenne de Lille.

Monsieur EL GHAZI : Ok. Mais, où est-ce que ça en est, alors, ce projet ?

Monsieur LEMAITRE : Cette possibilité est inscrite au plan local d'urbanisme, donc il y a une réserve qui existe permettant éventuellement d'envisager cet aménagement. Mais pour l'instant, ce n'est qu'une planification.

Monsieur le Maire : Nous passons cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Vote contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).

Monsieur le Maire : Monsieur LEMAITRE, en l'absence de Madame GAUDEFROY, je vous propose peut-être de porter les trois délibérations suivantes.

Monsieur LEMAITRE : Oui.

Monsieur le Maire : On les votera bien évidemment individuellement, mais si vous pouvez en faire l'exposé d'un bloc.

Délibérations n° 20, 21, 22

CONVENTION AVEC L'ADAV – ASSOCIATION DROIT AU VÉLO
CONVENTION AVEC LE CPIE – CHAÎNE DES TERRILS
CONVENTION AVEC LE GON – GROUPE ORNITHOLOGIQUE ET NATURALISTE DU
NORD PAS DE CALAIS

Monsieur LEMAITRE : Effectivement, et ça concerne, toutes les trois concernent le déploiement du plan communal de développement durable qui est porté par Madame GAUDEFROY. Et, dans le cadre de ce plan communal de développement durable, donc, il est proposé de développer l'action en faveur du mode actif, comprenant le vélo. Et donc, c'est pour cette raison qu'on propose de renouveler la convention avec l'ADAV, l'Association Droit au Vélo, qui est reconnue pour la qualité de ses actions. Il y a un certain nombre d'objectifs dont je vous laisse prendre connaissance. De la même manière, il est proposé de renouveler la convention avec le CPIE, donc le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, qui nous accompagne dans la sensibilisation, l'inventaire de la biodiversité, propose des actions de formation, de prise de parole, et qui est complémentaire avec le GON, qui est la délibération suivante, le Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord, qui a la même famille d'actions, mais je vous rassure, ils sont bien complémentaires dans leur mode d'action. Donc, c'est tout ça pour installer ou accompagner la mise en place d'actions en lien avec le développement durable.

Monsieur le Maire : Très bien. Des observations sur ces trois délibérations ? Je les passe de façon simultanée au vote. Délibération n° 20, y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).

Monsieur le Maire : Délibération 21. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).

Monsieur le Maire : Délibération 22. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).

Monsieur le Maire : Je vous remercie et je cède la parole à Monsieur WEKSTEEN pour la dernière délibération de ce mandat, délibération n° 23.

Délibération n° 23

RENOUVELLEMENT DES PRIMES ÉCO HABITAT

Monsieur WEKSTEEN : Eh bien, dernière délibération, et pour une fois, on ne va pas voter pour attribuer des primes Éco habitat, mais simplement pour renouveler le dispositif pour l'année 2026. Donc, à savoir en 2025, sur un budget qui avait été voté de 15 000 €, on a distribué 14 600 €. Et donc, là, on repart sur, on repartirait sur une enveloppe équivalente en sachant que les demandes de subventions sont aussi très liées aux subventions accordées par l'État. Et, on a pu remarquer que quand l'État accorde moins de subventions, il y a moins de travaux. Et donc, avec le budget de 15 000 €, on devrait arriver dans les clous comme cette année.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? Pas d'observations, je passe à cette dernière délibération, vote. Y a-t-il des abstentions ? Pardon, Monsieur VANDEKERCKHOVE.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Par rapport à ce dispositif, est-ce qu'il y a une promotion qui en est faite auprès des habitants ? Et si oui, de quelle manière ?

Monsieur WEKSTEEN : Ah oui. Oui, il y a une promotion. J'en veux pour preuve qu'en 2024, sur les 15 000 €, on avait distribué à peu près 10 000 €. Enfin, si vous voulez les chiffres exacts, je les ai. En 2024, on avait distribué 10 776,30 €. Et, en 2025, 14 606,60 €. Ça montre bien que la communication est bien passée. Elle est passée dans l'hebdo, elle est passée sur Internet. Et, à chaque fois qu'il y a des animations dirigées un petit peu par le CPIE ou par le GON, enfin, qui sont faites par le pôle Agenda 21, et en est fait la promotion, et il y a des rappels réguliers.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : J'ai l'impression qu'il y a pas mal de gens qui ne sont pas informés encore. Enfin, pour discuter des fois avec des gens dans le quartier. Ce n'est pas une attaque.

Monsieur WEKSTEEN : C'est possible, on n'a jamais, enfin, je veux dire, on n'a pas fait de porte-à-porte pour en faire la promotion, mais globalement, globalement, ça commence à se savoir bien. Et, d'autant plus qu'on touche plus de personnes aussi, parce que cette aide qu'on avait héritée au départ, qui était une aide simplement pour l'embellissement des façades, s'est vraiment réorientée dans l'axe développement durable, avec des dispositifs qui aident pour l'isolation extérieure-intérieure, les boiseries, les façades, les isolations intérieures-extérieures. Et, même si elles ne sont pas en façade, si elles sont en arrière-cour. On a aussi élargi le dispositif qui, auparavant, ne bénéficiait qu'aux propriétaires, pour que maintenant, les locataires puissent aussi, par exemple, faire installer un récupérateur d'eau ou des choses comme ça. Mais, à chaque animation de l'Agenda 21, il y a un flyer qui rappelle l'existence de ces aides.

Monsieur le Maire : Merci. Je passe cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Vote à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).

Monsieur le Maire : Ce qui nous permet de clore ce mandat par une délibération unanime, et ça fait plaisir. C'est un beau symbole, effectivement. Je tenais, en tout cas, à l'issue de ce dernier Conseil municipal, remercier l'ensemble des élus présents autour de cette table, les remercier pour leur engagement, quel qu'il soit, puisque dès lors qu'on s'engage pour la vie de la cité, c'est le sens de l'intérêt public et de l'intérêt général qui nous guide toutes et tous. Donc, je tenais vraiment à vous remercier pour cela, remercier plus particulièrement les membres de la majorité, l'ensemble des élus qui ont porté un certain nombre de sujets à nos côtés, à mes côtés. Voilà, ça a été un mandat intense, on a fait de notre mieux. Et maintenant, la démocratie va parler de ce lieu d'échanges et de débats. Ce seront peut-être des débats qui se situeront sur d'autres plateaux, qui s'en suivront. En tout cas, vive la démocratie, vive les échanges, vive les débats et vive Seclin. Bonne soirée à toutes et à tous, et on se retrouve autour d'un verre de l'amitié, si vous le souhaitez. Bonne soirée à toutes et à tous.

Séance levée à 20 heures 10.

Approuvé au conseil municipal du 22 mars 2026

À 28 VOIX POUR.
ET 5 VOIX CONTRE (DECRAENE Pierre, PELLIZZARI Rachel, KOLAR Jérémie, SOULIERE Aurélie,
RIZZON Audrey).

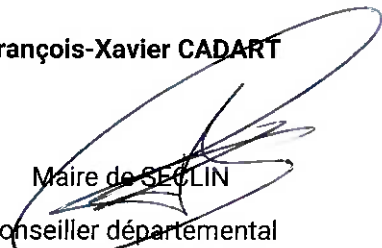
Olivier LEMAITRE



Secrétaire de séance
Adjoint au Maire



François-Xavier CADART



Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative